

6372715

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/07/2021
Retour Préfecture : 03/07/2021



CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Séance du 3 juin 2021

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 3 juin 2021

1 - Délégations de vote.....	4
2 - Désignation des secrétaires de séance.....	4
3 - Communications du Président.....	4
4 - Procès-verbal de la séance du jeudi 29 avril 2021. Approbation.	5
5 - Décisions du Président. Compte-rendu.	5
6 - Décisions du Président prises dans le cadre du plan de soutien économique aux entreprises d'Amiens Métropole. Compte-rendu.....	5
7 - Indemnités de fonctions des élus. Modification.....	6
8 - Pôle métropolitain du grand amiénois. Désignation de représentants. Modification.	6
9 - Syndicat mixte Europamiens. Désignation de représentants. Modification.	6
10 - Mission Locale Insertion Formation Emploi du grand amiénois. MLIFE. Désignation de représentants. Modification.	7
11 - Archives. Association Avenio Utilisateurs. Adhésion.	7
12 - Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois (ADUGA). Participation d'Amiens Métropole. Année 2021. Convention.	7
13 - Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau. Subvention. Année 2021.	8
14 - Aide aux trajets fréquents. Section à péage de la rocade A16/A29.	8
15 - RENOVATION DES OUVRAGES D'ART. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. OA057, PONT JULES BARNI. OA021, ROUTE DE SAVEUSE. PROJET DE REHABILITATION. APPROBATION.	12
16 - ZAC JULES VERNE II. AVIS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE. DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC EXTENSION DU POLE JULES VERNE.	12
17 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.	21
18 - CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19. MESURES COMPLEMENTAIRES DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ETABLISSEMENTS.....	22
19 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. DISPOSITIF D'AVANCE DE TRESORERIE VERSEE PAR L'ÉTAT AU BENEFICE DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM). TRAITEMENT COMPTABLE.....	24
20 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DESHERBAGE ET VENTE DES DOCUMENTS DESAFFECTES. REGLEMENT.....	26
21 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PORTAIL L'ARMARIUM. CONVENTION.....	26
22 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'EPSM SOMME. CONVENTION.	27
23 - MUSEES D'AMIENS. USAGES NUMERIQUES. SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. ADAGP. CONVENTION.	27
24 - LE SAFRAN. RESEAU HACNUM. SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES (SNSP). RESEAU 50° NORD. ADHESIONS. COTISATIONS. ANNEE 2021.....	28
25 - AMIENS. EXPERIMENTATION DU TRI DES EMBALLAGES HORS FOYERS. CITEO. JC DECAUX FRANCE. CONVENTION.	28

26 - COLLECTE DES PNEUS USAGES EN DECHETTERIES. SOCIETE GURDEBEKE. CONVENTION.	32
27 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE. PROGRAMME. ANNEE 2021. SUBVENTION. CONVENTION.....	33
28 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMME GLOBAL D'ACTION EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.	33
29 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. ASSOCIATION LES TERRASSES DES BORDS DE SOMME. SOUTIEN A L'OPERATION DE CHANTIERS PARTICIPATIFS. SUBVENTION. ANNEE 2021.	33
30 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. OPERATION FETE DES JARDINIERS. COLLECTIF CITOYEN ET ASSOCIATION DE JARDINIERS RIVERY SAINT-PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2021.....	34
31 - TRAME VERTE ET BLEUE. OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE. ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE DE LA TRAME PRAIRIALE ET BOCAGERE SUR 23 COMMUNES D'AMIENS METROPOLE. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION.....	34
32 - TRAME VERTE ET BLEUE. CHARTE DE PRESERVATION DES POLLINISATEURS. PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT ET LES APICULTEURS LOCAUX. CONVENTION TRIPARTITE.	35
33 - CAMPING COMMUNAUTAIRE DU PARC DES CYGNES. PROJET DE DEVELOPPEMENT 2021. REPONSE A UN APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME ET SOLLICITATION DE LA SUBVENTION AFFERENTE.	37
35 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS.	43
34 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. MONTEE EN GAMME DES OFFRES TOURISTIQUES DE MEDIATION PATRIMONIALE, CULTURELLE ET NATURELLE. APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CANDIDATURE.....	44
36 - STADE DE FOOTBALL HENRI BIGNON. TRAVAUX 2020. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE PONT NOYELLES. CONVENTION.....	45
37 - HEBECOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. DECLASSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE. REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS. CONVENTION.....	46
38 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.....	46

La séance est ouverte à 18 h 10

M. GEST : Mes chers collègues, je vais vous demander de prendre place. Bien. Je déclare ouverte cette séance du conseil d'Amiens Métropole que nous tenons pour l'avant-dernière fois dans ce gymnase. Je pense que l'on aura... Il y a un peu de résonance peut-être, là. Je m'adresse à la table de mixage. Cela résonne beaucoup. Est-ce que vous comprenez bien dans la salle ? Oui, je disais donc : a priori, nous aurons un dernier conseil ici même le 1^{er} juillet compte tenu des circonstances. On ne sait pas encore exactement, au regard de l'épidémie, si on pourra s'installer ailleurs, sachant que la salle des assemblées à la mairie nous met tout de suite en étroite proximité. Donc, on regardera, mais je crois que pour le 1^{er} juillet, on va en rester là, en utilisant de nouveau ce gymnase.

1 - DELEGATIONS DE VOTE.

M. GEST : J'ai reçu des délégations de vote :

M. Guillaume DUFLOT, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène BOUCHEZ
Mme Valérie DEVAUX, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Claudine GALLIOT
M. Daniel LEULEU	donne pouvoir à	M. Guy PENAUD
Mme Margaux DELÉTRÉ, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	M. Alain GEST
Mme Ingrid GUFROY	donne pouvoir à	M. Pascal OURDOUILLÉ
M. Édouard DUSSART	donne pouvoir à	M. Dominique EVRARD
M. Daniel ABET	donne pouvoir à	Mme Annie VERRIER
M. Christophe METAY	donne pouvoir à	M. Renaud DESCHAMPS
M. Clément STENGEL, jusqu'à son arrivée	donne pouvoir à	Mme Nathalie LECLERCQ

DONT ACTE

2 - DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE.

M. GEST : L'ordre du jour appelle l'élection du secrétaire et du secrétaire adjoint pour cette séance. S'ils sont présents, et je crois qu'ils sont présents tous les deux, je vous propose de désigner, comme à l'habitude, Claude VITRY et Thomas LHERMITTE pour ces fonctions, et qu'ils acceptent tous les deux.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 - COMMUNICATIONS DU PRESIDENT.

M. GEST : Je vous informe que j'ai nommé Thomas LHERMITTE pour présider la Mission Locale en mon nom. Donc, cela prend effet depuis quelques jours.

Deuxièmement, je voulais vous donner l'information, même si elle est un peu sortie dans la presse, mais elle est très fraîche : c'est l'annonce de la création d'une centaine d'emplois supplémentaires au sein de l'entreprise CGI qui est implantée rue de la Vallée à Amiens et qui compte déjà environ 400 salariés. Il va en ajouter une centaine et qui seront donc embauchés dans les jours et

semaines qui viennent, ce qui s'ajoute aux dernières nouvelles sur le front de l'économie qui, pour l'heure, ne sont pas si mauvaises.

Un problème hautement important : nous avons décidé de mettre des gourdes en verre à la disposition de chaque élu et elles sont déposées sur vos tables, sauf pour les Amiénois qui ont déjà eu cela en conseil municipal. C'est donc la dernière fois que des bouteilles d'eau sont disponibles puisque désormais, je n'en doute pas un instant, vous remplirez vos gourdes avant de venir assister aux réunions.

Je vous informe que Monsieur le Maire de Rivery vient de me préciser qu'à son grand regret, la Fête des jardiniers était annulée. Donc, le point n° 30 de l'ordre du jour tombe de lui-même puisqu'en raison, là encore, des jauges liées à l'épidémie, il n'est pas en mesure d'accueillir ses 15 000 visiteurs habituels, et je suis persuadé qu'il le regrette amèrement.

Je vous informe enfin que j'ai reçu un vœu déposé par le groupe Amiens c'est l'tien que nous aborderons en fin de séance, comme habituellement.

Et enfin, je vous rappelle que notre prochaine séance se tiendra le jeudi 1^{er} juillet 2021 à 18 heures, en principe dans ce même lieu

Voilà pour le point 3.

DONT ACTE

4 - PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021. APPROBATION.

M. GEST : Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 avril a été mis à la disposition de chaque membre de l'assemblée. Quelqu'un souhaite-t-il faire une observation ? Je n'en vois pas. Je mets au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 - DECISIONS DU PRESIDENT. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération m'accordant la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions que j'ai prises entre le 22 avril et le 21 mai 2021.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. Donc, on considère que les décisions sont validées.

DONT ACTE

6 - DECISIONS DU PRESIDENT PRISES DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN ECONOMIQUE AUX ENTREPRISES D'AMIENS METROPOLE. COMPTE-RENDU.

M. GEST : Conformément à la délibération n° 32 du 17 décembre 2020 m'accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la Région Hauts-de-France, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la décision que j'ai prise le 11 mai 2021 relative à l'octroi d'une avance remboursable à la SAS CENTRE MU dans le cadre du dispositif "Fonds Passerelle" et ce, pour un montant de 4 000 €.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ? Non. Eh bien, cette décision est entérinée.

DONT ACTE

7 - INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS. MODIFICATION.

M. GEST : Le 7 mai dernier, j'ai pris un nouvel arrêté de délégation de fonctions en faveur des conseillers métropolitains délégués. Il y a donc lieu d'adapter les indemnités de fonction, c'est-à-dire la mise à jour des conseillers délégués où ne figure plus Monsieur THÉVENIAUD. C'est ce que je vous propose de faire en votant la délibération qui vous a été transmise. Je la mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 - POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIENOIS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : En novembre 2020, nous avons désigné les représentants de la collectivité amenés à siéger au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois. Je vous propose ce soir de remplacer Monsieur Philippe THÉVENIAUD par Monsieur Alain MOLLIENS. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder par un vote à main levée. Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets ? Monsieur DESCHAMPS. Oui, allez-y. Prenez la parole.

M. DESCHAMPS : Merci, Monsieur GEST.

J'ai envie de dire : et de un. Et de un de vos colistiers qui quitte votre groupe et que vous êtes obligé de remplacer. C'était l'objet de la déclaration d'Amiens au Cœur il y a un an, lorsque vous avez été élu. Et dans cette déclaration, en tant que président de cette liste d'opposition, je vous disais que votre liste, que vous aviez composée en ratisant très large, du centre à la droite de la droite de la droite, ne tiendrait pas forcément longtemps. Et voilà le premier exemple. Voilà le premier exemple qui fait que nous sommes obligés de voter aujourd'hui deux délégations parce que vous enlevez deux mandats à un de vos colistiers. Et il y a un an, je vous disais que, sans doute, il y aurait pendant ce mandat deux, trois ou quatre autres exemples. Attendons la fin de ces six ans pour voir si Amiens au Cœur ne s'est pas trompé.

M. GEST : On vérifiera en même temps si vous êtes devenu voyant extralucide. Je mets aux voix cette décision.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - SYNDICAT MIXTE EUROPAMIENS. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Le Syndicat Mixte Europamiens, initialement constitué de la Région Hauts-de-France, du Département de la Somme, d'Amiens Métropole, de la ville d'Amiens et de Pont-de-Metz, n'est plus désormais constitué que de ces trois dernières collectivités, lesquelles, avant la dissolution de ce syndicat mixte par arrêté préfectoral, seront encore appelées à se réunir à quelques reprises d'ici la fin de l'année.

Comme vous le savez, Amiens Métropole dispose de trois représentants titulaires et d'un suppléant au sein du comité syndical.

Il y a lieu d'apporter une modification dans cette représentation en remplaçant Monsieur Philippe THÉVENIAUD par Madame Claudine GALLIOT. C'est ce que je vous propose de faire ce soir par un vote à main levée, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il des demandes de vote à bulletins secrets ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 - MISSION LOCALE INSERTION FORMATION EMPLOI DU GRAND AMIENOIS. MLIFE. DESIGNATION DE REPRESENTANTS. MODIFICATION.

M. GEST : Les représentants de la collectivité appelés à siéger au sein de la Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois ont été désignés par délibération le 24 septembre 2020.

Je suis Président d'office de cette structure et j'ai pris un arrêté le 27 mai dernier pour confier, comme je vous le disais il y a quelques instants, à Thomas LHERMITTE, cette présidence. Je vous propose donc de le remplacer par Madame Anne-Sophie BRUNEL en qualité de suppléante, puisque c'était en tant que suppléant que Thomas LHERMITTE nous représentait.

Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletins secrets ? Non. Je vous demande donc de ratifier ce choix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 - ARCHIVES. ASSOCIATION AVENIO UTILISATEURS. ADHESION.

M. GEST : Je vous propose d'approuver l'adhésion de la collectivité au réseau professionnel d'archivistes « Avenio utilisateurs ». Adhérer à cette association permettrait aux agents des archives municipales et communautaires de participer à des échanges sur les évolutions liées à l'application métier du service et de bénéficier de l'expertise et des conseils des utilisateurs. Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 60 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 - AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU GRAND AMIENOIS (ADUGA). PARTICIPATION D'AMIENS METROPOLE. ANNEE 2021. CONVENTION.

M. GEST : Le Conseil d'administration de l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Grand Amiénois, réuni le 18 décembre 2020, a approuvé les axes de travail du programme partenarial d'activités ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2021. La communauté d'agglomération Amiens Métropole, membre fondateur de l'agence, est sollicitée à hauteur de 260 782 € au titre de l'exercice 2021. Dans ce cadre, je vous propose d'approuver la convention de participation afférente et de m'autoriser à la signer.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - COMITE DE JUMELAGE EUROPEEN DE LA VILLE DE LONGUEAU. SUBVENTION. ANNEE 2021.

M. GEST : Le Comité de Jumelage Européen de la ville de Longueau se mobilise cette année encore pour accompagner les projets d'Amiens Métropole, notamment lors des 60 ans du jumelage avec la ville de Dortmund.

L'association propose à cette occasion d'organiser un projet d'échange de jeunes qui se déroulerait en août 2021. L'association serait également impliquée activement dans la mise en place et la promotion des Assises européennes de la jeunesse.

Je vous propose donc de renouveler, pour cette année, le versement d'une subvention de 2 000 € au profit de cette association afin de la soutenir dans ses actions en faveur de l'ouverture interculturelle, de son engagement et de ses actions de sensibilisation à la compréhension de l'Union Européenne.

Y a-t-il des questions ? Non.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - AIDE AUX TRAJETS FREQUENTS. SECTION A PEAGE DE LA ROCADE A16/A29.

M. GEST : Suite à l'arrêt du Pass Amiens le 31 mars 2021, Amiens Métropole entend mettre en place une nouvelle aide mieux ciblée sur les déplacements fréquents, en particulier les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Les modalités de cette nouvelle aide ont été définies en concertation avec les maires des communes les plus concernées par le Pass Amiens.

Dans ce contexte, je vous propose d'approuver la mise en place, à compter du 1^{er} juillet, du dispositif d'aide aux trajets fréquents sur la section à péage de la rocade A16/A29, qui n'est d'ailleurs pas une rocade mais une autoroute, à hauteur du coût supporté pour les 12 premiers trajets de chaque mois. Cette aide serait bien entendu cumulable avec la réduction de 30 % pratiquée par la SANEF au titre de l'abonnement « Fréquence + ».

Je vous propose également de valider les conditions d'accès détaillées dans le document annexé à la délibération qui a été présenté en commission et je peux vous rappeler, si vous le souhaitez, les conditions :

- Le demandeur doit résider sur le territoire d'Amiens Métropole ;
- Il doit être utilisateur régulier de la rocade, et à ce titre adhérer à l'abonnement « Fréquence + » de la SANEF, dont les factures attesteront du nombre de trajets mensuels entre les 2 sorties choisies ;
- Une seule aide sera attribuée par foyer ;
- L'aide ne sera attribuée que pour les mois où l'utilisateur aura effectué au moins 20 trajets entre les 2 sorties choisies, indifféremment dans les deux sens de circulation.

Voilà le dispositif qu'on vous propose.

Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, je vous en prie.

M. VOULMINOT : Monsieur le Président, bonjour. Bonjour à tous et à toutes.

Alors, votre budget vous contraint à faire des économies. Le contexte sanitaire accentue sa fragilité et, de notre point de vue, accentue votre précipitation à faire des choix insatisfaisants.

La gratuité pour tous les habitants de la métropole est aujourd'hui remplacée par une subvention et un reste à charge (parfois plus de 200 € par an) aux usagers ; une subvention conditionnée par des critères d'usage alambiqués et une procédure de demande qui se pourrait dissuasive.

Il faut faire des économies et vous les faites, dans le cas présent, en supprimant un petit avantage qui facilitait la vie des utilisateurs et utilisatrices épisodiques de la rocade, de l'autoroute, et en rognant l'aide à la mobilité aux usagers quotidiens, a priori le plus souvent des salariés. Et pour ne pas être dispendieux, une aide par foyer. Par personne, cela ne faisait pas grand-chose, dites-vous, mais vous le prenez quand même. Prendre un petit à beaucoup sans aucune distinction de revenus serait donc votre définition de l'équité ? Ce n'est pas la nôtre.

Il vous faut faire des économies. Nous vous proposons de les trouver en révisant des projets d'investissement peut-être un peu trop gourmands, en étant plus parcimonieux dans des charges de fonctionnement (communication ou autres) ou dans certaines aides aux entreprises.

Une pétition a été initiée par un collectif : près de 1 500 personnes vous demandent de renoncer à votre projet. Nous nous y associons et voterons donc contre cette délibération.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci. Bon, c'est une délibération pour la forme puisqu'évidemment votre décision est prise depuis bien longtemps. Votre décision, elle est prise depuis bien longtemps et elle révèle une profonde iniquité entre les habitants de notre territoire, et je ne parle pas que des Amiénois évidemment, puisqu'on est en conseil métropolitain, mais aussi des habitants des autres communes de notre agglomération.

Une iniquité pourquoi ? Parce que certains habitants de cette métropole, que nous représentons ici, vont continuer de pouvoir faire leurs déplacements domicile-travail de manière gratuite et d'autres vont devoir maintenant s'acquitter de frais supplémentaires. Cela, c'est une première chose que nous ne trouvons pas acceptable.

Un point sur la méthode que vous avez utilisée. Vous avez décidé de réunir, à l'occasion de deux réunions, les maires de certaines communes du Sud-Ouest de la métropole.

Première question que je vous pose, c'est : pourquoi ? Pourquoi ne pas réunir tous les maires ? Nous sommes dans une assemblée où des maires d'autres communes du Nord, du Nord-Est, du Sud, voient leurs habitants, voyaient leurs habitants utiliser aussi ce tronçon et ils sont concernés, à notre sens, par cette décision, et ne pas les avoir fait participer à ces réunions les prive de facilité de réponse à leurs administrés.

Pourquoi non plus ne pas avoir convié des représentants des groupes d'opposition ? Même si je suis un opposant, vous avez bien vu que depuis le début de votre mandat, notre groupe a voté un grand nombre de décisions, de délibérations, quand elles vont dans le bon sens. Je vous rappelle que notre fonction, avant d'être opposants, c'est d'être conseillers ; conseillers métropolitains. Un conseiller métropolitain, comme son nom l'indique, cela peut donner des conseils. Vous n'êtes pas obligé de les suivre évidemment, c'est vous qui décidez. Mais parfois, parfois, les conseillers donnent et apportent des conseils qui peuvent être judicieux. Nous n'avons pas pu assister à ces deux réunions. Nous n'avons donc pas pu vous donner d'alternative(s).

D'alternative(s) à quoi ? D'alternative(s) à deux choix que vous avez fait voter, enfin de ce qui m'est revenu aux oreilles. Je ne sais pas si c'était un vote. Mais en tout cas, vous avez proposé deux choix aux maires qui étaient présents à ces deux réunions. Vous leur avez proposé le plan B et le plan C, et vous avez oublié de leur proposer le plan A.

Le plan A, c'était le statu quo. C'était rester comme avant avec le système de remboursement total de cette partie de rocade. Vous n'avez pas proposé cette solution aux maires et vous leur avez demandé de choisir entre, disons-le, la peste et le choléra. Et Amiens au Cœur a participé à la commission préparatoire à ce conseil et j'ai demandé, j'étais présent à cette commission, j'ai demandé à des maires qui étaient présents de s'exprimer. Ce que j'ai entendu, c'est qu'ils ne sont pas satisfaits du choix qui a été sélectionné et que même s'ils vont peut-être voter ce soir cette délibération, ils ne sortent pas satisfaits de ce choix et de cette décision.

Je vais terminer par une question simple, Monsieur GEST. Une question très précise et j'espère que votre réponse le sera aussi. Pourquoi n'avez-vous pas annoncé lors de votre campagne électorale que vous prendrez cette décision dans vos tracts, dans votre programme ?

Alors, ne me répondez pas. Je ne veux pas faire la réponse avant que vous ne me la fassiez. Mais la facilité consisterait à me dire : quand on est président de métropole on ne fait pas campagne, c'est ensuite les maires qui élisent quelqu'un. Mais on sait très bien que vous avez fait campagne commune avec le maire d'Amiens et moi, quand je relis votre programme, je vois des plantations d'arbres. Donc j'attends toujours, je ne les vois pas ces plantations d'arbres. Je vois de la gratuité des bus le mercredi, on attend toujours. Et puis en revanche, quand c'est moins glamour, quand c'est moins sexy, eh bien, je cherche dans le programme et cette décision, cette proposition, j'ai beau tourner les pages, je ne la vois pas.

Vous l'avez bien compris : Amiens au Cœur votera contre cette délibération.

M. GEST : Y a-t-il d'autres demandes de parole sur ce sujet ? Non. Bien.

Alors, je vais d'abord répondre à Monsieur BARA... Pardon ? Je me trompe toujours, excusez-moi. C'est parce que j'ai un plan, pour vous dire, et en plus vous avez changé... Oui, c'est vrai que vous avez un mode de reconnaissance que je connais bien personnellement. Enfin bon. Alors, excusez-moi, mais bon.

Je voulais simplement vous dire une chose : vous avez un petit peu mélangé les frais d'investissement et les frais de fonctionnement. Vous avez dit : on peut se rattraper un peu en baissant un peu l'investissement sur des choses somptuaires. Bon. Je voudrais bien d'ailleurs que vous me les citiez, puisque le programme prévisionnel des investissements n'a toujours pas été voté. Il le sera en septembre.

Deuxièmement, vous évoquez la communication. Alors là, cela peut faire sourire parce que les crédits de communication sont sûrement, à Amiens Métropole, les plus faibles que des collectivités de cette nature puissent présenter et ils sont beaucoup plus faibles qu'ils ne l'étaient il y a une quinzaine d'années. Bon. Donc, vous voyez, vraiment vous êtes mal tombé. Je sais bien que c'est facile. Dans ce cas-là, on dit : la communication. Ben non ! Les frais de communication ici sont assez limités.

Donc après, évidemment, je vais répondre à Monsieur DESCHAMPS. Lorsque nous avons évoqué en conférence des maires ce sujet, j'ai proposé que tous ceux qui souhaitent participer au groupe de travail y participent. Donc, ceux qui sont venus participer au groupe de travail sont ceux qui ont

levé la main et qui ont dit : cela m'intéresse d'y participer. Voilà ma réponse précise à votre question. Je n'ai aucun obstacle à ce que, comment dirais-je, des élus viennent participer.

Alors, vous me dites pourquoi pas aussi nous-mêmes pour me proposer de ne rien changer et notamment, donc, de vouloir reconduire une mesure qui n'est pas inscrite au budget 2021. Évidemment, cela ne m'apportait pas grand-chose dans ma réflexion.

Ce que je souhaitais, c'est que l'on ait une solution qui revienne au principe de base qui était d'aider les personnes sur leurs trajets domicile-travail. Ce qui n'était pas du tout le cas, vous ne l'avez peut-être pas eu cela, mais je vais vous le... Si, c'est dans le rapport. Je suis sûr que vous étudiez vos rapports avec attention. Vous avez dû voir que quand on était à 5 € et moins par mois, ce n'est pas du domicile-travail. Or, c'est plus de la moitié des utilisateurs du Pass. Plus de la moitié !

Donc, est-ce que sincèrement une collectivité doit aider le financement d'un morceau d'autoroute ? Car je vous rappelle que si c'était une rocade, on ne serait pas à en parler, et personne ici, dans cette salle, n'est responsable du fait que lorsque cela a été créé, c'est resté une autoroute payante, et que ce dispositif qui a été mis en place à l'époque, il l'a été parce qu'il fallait répondre à un point qui n'était pas malheureusement contournable. Bon.

Donc, nous avons trouvé une solution qui évidemment ne pouvait pas être le statu quo puisque cette solution fait partie, enfin la mesure d'arrêt du Pass fait partie d'une série d'économies. Ce n'est pas la seule économie.

Et vous dites : « Ah mais donnez-moi une réponse précise ». D'abord, je choisis la réponse que je veux. Vous me pardonnerez : ce n'est pas vous qui allez me diriger dans mes réponses. Mais ce que personne n'avait soupçonné, peut-être vous si vous êtes devenu un mage, mais personne n'avait soupçonné qu'il y allait y avoir une épidémie une pandémie. Et au moment où je vous parle, alors que ce n'est pas encore terminé, cela a pour conséquence de peser à hauteur de 10 millions d'euros sur les finances de l'agglomération. Alors bien évidemment, on peut très bien considérer que 10 millions d'euros, ce n'est rien du tout et qu'on peut continuer sans problème. Bah non ! Il faut être amené à faire des choix.

Je vais vous dire : j'aurais préféré ne pas être amené à prendre une mesure de cette nature. Je sais bien que cela ne fait pas plaisir à tout le monde. Je le sais. Mais après je vais terminer, puisque je suis conseiller, comme vous, je vais terminer par un conseil. Évitez les propositions attrape-tout et démagogiques. Vous qui vous targuez d'avoir une si belle expérience d'élu et qui aspirez à de très hautes fonctions, je vous le dis très tranquillement avec l'expérience qui est la mienne : lorsqu'on est aux responsabilités, les propos démagogiques, les propositions attrape-tout, cela ne tient pas la route. Il faut savoir faire des choix. Il faut savoir assumer des problèmes difficiles. C'est cela qui fait que l'on est en mesure ou pas, que l'on est capable ou pas d'assumer une responsabilité. Vous voyez. Petit conseil, pas d'ami, mais conseil de conseiller.

Voilà ce que je voulais répondre sur le principe.

Nous allons avoir une mesure qui devrait coûter de l'ordre de 80 000 à 90 000 €. Évidemment, pour l'instant, on ne sait pas bien. On fait en sorte qu'elle corresponde à ce qui déjà, sur ces statistiques, sur le même schéma, représentait de l'ordre de 800 à 900 personnes qui effectivement font du domicile-travail. On va prendre en compte cela. Et il se trouve que le crédit que nous avons inscrit quand même, d'abord pour payer le premier trimestre, nous permet malgré tout, compte tenu qu'avec le télétravail c'était peut-être en dessous un petit peu de ce que l'on payait habituellement,

c'est-à-dire 380 000, je crois, nous allons baisser sensiblement la dépense, donc en même temps réaliser l'économie qui est nécessaire au budget d'Amiens Métropole. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Je sais bien que ce n'est pas l'idéal pour... Mais je conviens quand même qu'il y a une aide significative qui sera apportée aux habitants qui font du domicile-travail et qui sont donc obligés, en tout cas qui préfèrent, et je le comprends, prendre l'autoroute aux heures de pointe alors que quand on circule dans la journée, on peut parfaitement l'éviter si on considère qu'on ne peut pas payer les euros de prise en compte de l'autoroute. Voilà ce que je souhaitais vous dire.

Je vais maintenant mettre aux voix ce point n° 14.

ADOPTE

Observations :

M. LELEU (pouvoir à M. PENAUD) a voté contre.

Mme DESBUREAUX, M. BAÏS, Mme NOUAOUR ont voté contre.

M. DESCHAMPS, M. METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mme BELLINA, Mme VAGNIEZ ont voté contre.

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, PRADAT, DECAVE ont voté contre.

M. JOVELET, Mme RAMBOUR, M. CHAMPION, M. VINGEVOGEL, M. CAPRON, Mme ROSE-TETU, M. PIOT se sont abstenus.

15 - RENOVATION DES OUVRAGES D'ART. CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. OA057, PONT JULES BARNI. OA021, ROUTE DE SAVEUSE. PROJET DE REHABILITATION. APPROBATION.

M. DESSEAUX : Dans le cadre du dispositif départemental de soutien à la rénovation des ouvrages d'art, Amiens Métropole a saisi en décembre 2020 le département de la Somme pour bénéficier d'une autorisation de commencement anticipé des travaux sur les ouvrages n° 057 – le pont de la rue Jules Barni – et l'ouvrage n° 021 situé route de Saveuse. Leur éligibilité est conditionnée à la délibération du maître d'ouvrage.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous propose, d'une part, d'approuver le programme d'investissement, pour l'année 2021, relatif à la modernisation de ces deux ouvrages d'art et, d'autre part, d'autoriser Monsieur le Président à solliciter du conseil départemental son appui dans le cadre du dispositif de soutien à la rénovation des ouvrages.

Les coûts de réhabilitation s'élèvent à 364 835,04 € TTC pour le pont Jules Barni et 115 000,80 € TTC pour l'ouvrage situé route de Saveuse.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

16 - ZAC JULES VERNE II. AVIS SUR L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE. DOSSIER DE CREATION DE LA ZAC EXTENSION DU POLE JULES VERNE.

M. FOUCAULT : Vous le savez, mes chers collègues, notre dynamisme économique actuel, qu'a encore rappelé le président avec l'annonce de quelques centaines d'emplois créés encore sur les systèmes d'information, crée une pénurie foncière qui nous oblige à agir vite si nous ne voulons

pas perdre de potentiels emplois dans les mois et les années à venir, si, surtout ce que l'actualité économique confirme, une embellie durable de l'environnement économique est confirmée.

Les principales zones d'activité dédiées au développement économique sont au bord de la saturation et notamment pour tout ce qui peut être recherche de grands espaces et de grandes entreprises.

L'espace industriel Nord, qui est notre plus grosse zone avec 500 hectares, n'offre plus aucune possibilité de développement dans ses limites actuelles et même les anciennes friches ont disparu.

Le pôle Jules Verne, qui est le second pôle d'activité de la métropole aujourd'hui, un tout petit peu moins grand que l'espace Nord, ne dispose plus que de 8 hectares de réserve foncière et dont 6 en plus sont sur la partie qui est consacrée à l'activité de commerce automobile. Donc autant dire qu'il reste à peu près 2 hectares.

Alors, il y a évidemment la zone de Montières qui présente des opportunités, mais plutôt pour des petites entreprises, Montières étant un secteur qui ne dispose pas de grandes emprises et qui est situé, on peut le dire, presque au cœur de ville et donc qui doit faire l'objet d'une attention délicate.

La quatrième zone, c'est la zone Gare La Vallée, mais elle est consacrée au tertiaire, aux bureaux (100 000 m²) et pas au foncier économique.

Donc, en dehors d'un travail, que nous faisons, de repérage de friches foncières possibles, il y a donc seulement deux pistes devant nous pour dégager de la ressource foncière à court terme.

Donc, la première, vous la connaissez, je n'y reviens pas : c'est Boréalia qui est portée directement par Amiens Métropole, qui en souhaitera la création avec près de 60 hectares, dont 10 % de la zone Nord, donc 60 hectares commercialisables, et pour laquelle la concertation préalable est en cours. Comme vous le savez, il y a eu d'ailleurs deux réunions qui se sont tenues, plus une visite du site. Je remercie les élus qui se sont impliqués, à commencer par Brigitte FOURÉ et Alain GEST évidemment, mais aussi Monsieur DESCHAMPS, Madame THÉROUIN, Monsieur VOULMINOT et Monsieur STENGEL. J'espère que je n'oublie personne, mais merci de vous être libérés en soirée, en semaine et puis le samedi matin pour une visite un petit peu venteuse, mais très intéressante. Cela, c'était la première piste.

La deuxième piste, c'est le dossier de ce soir, c'est-à-dire un projet d'extension du pôle Jules Verne qui est non pas porté par Amiens Métropole, comme ce fut le cas précédemment pour les autres ZAC du pôle Jules Verne, mais cette fois-ci qui est porté directement par la chambre de commerce et d'industrie, donc qui ne sera plus cette fois-ci concessionnaire, mais propriétaire de cet espace.

Alors, c'est une extension qui est ancienne, comme Boréalia. Elle était prévue dans le volet économique du SCOT de 2012 pour une surface d'extension, donc, de 130 hectares situés sur les communes de Glisy, Boves et Blangy-Tronville. Blangy-Tronville, c'était nouveau puisque l'ancienne partie de l'espace Jules Verne, c'était Longueau. Mais sur la partie extension, on a à nouveau Glisy et Boves, plus Blangy-Tronville. Donc, 130 hectares étaient prévus au SCOT.

Pour différentes raisons, topographiques principalement mais aussi la présence d'une canalisation de gaz, la CCI a revu largement son projet à la baisse et le projet présenté ce soir n'est pas du tout de 130 hectares mais de 73 hectares, donc à peu près la moitié. Et en réalité, il n'y en aurait que 50 à commercialiser puisqu'une partie a déjà été investie par la société IGOL.

Donc en tout cas, en prévoyant cette possibilité d'extension, les créateurs avaient vu juste parce que le pôle Jules Verne, comme on dit, a très, très bien marché, donc sous la houlette d'Amiens Métropole et avec la CCI en concessionnaire, qu'on peut remercier de son action sur cet espace. Ne serait-ce que sur les 5 dernières années, ce sont près de 100 hectares qui ont été commercialisés avec des entreprises comme Amazon, comme Ynfarm, qui ont pris la suite d'entreprises qui s'étaient installées précédemment. On peut penser à Clarins, à Daw, à METAROM, et à beaucoup d'entreprises amiénoises de taille plus modeste mais qui ont pu parfois développer leur activité grâce au pôle Jules Verne ; pôle Jules Verne qui, dans sa version actuelle, accueille 400 entreprises et 8 000 emplois.

Et donc malheureusement, sur ce pôle, à peine 10 hectares de disponibles, dont en fait 2 hectares pour l'activité économique qui ne soit pas du véhicule automobile. Donc, d'où ce projet d'extension sur lequel nous sommes donc consultés en tant qu'établissement public possédant la compétence économique. Les communes de Glisy, de Boves, de Blangy, si mes informations sont exactes, ont déjà voté, délibéré, avec un avis favorable sans réserve sur ce projet.

Le projet de dossier de création de la ZAC comprenant une évaluation environnementale principalement doit en effet être soumis non seulement à l'autorité environnementale préfectorale, mais aussi aux collectivités territoriales et à leurs groupements au regard donc de ces incidences environnementales sur leurs territoires, donc les communes plus Amiens Métropole.

C'est donc dans ce contexte réglementaire que la chambre de commerce et d'industrie d'Amiens a sollicité Amiens Métropole en février 2021 pour rendre un avis officiel sur ledit dossier création de ZAC, et cet avis sera joint à l'ensemble du dossier au moment où il sera déposé auprès du préfet. Encore une fois, comme c'est un établissement public CCI qui est à l'initiative de cette ZAC, ce ne sont pas les communes ou Amiens Métropole qui, à la fin, vont décider la création, mais ce sera le préfet. Donc nous, on donne un avis, ainsi que les communes, et l'ensemble du dossier sera ensuite transmis au préfet qui prendra la décision qu'il souhaite.

Donc, qu'est-ce qu'il y avait dans le dossier ?

Il y avait l'évaluation environnementale. Il y avait une étude d'incidence NATURA 2000, un règlement non technique, une étude de faisabilité sur les énergies renouvelables, une étude faune-flore, un dossier de création avec les plans de situation et de périmètres, et un rapport de présentation, l'avis de l'autorité environnementale qui a été obtenu en fin d'année 2020 et le mémoire de réponse à l'avis de l'autorité environnementale.

C'est pourquoi, donc, je vous propose, Monsieur le Président, de formuler de notre côté pour Amiens Métropole un avis favorable mais sous réserve. Donc, sous réserve des conditions énumérées en article 1 de la délibération transmise ce soir, c'est-à-dire premièrement que soient formulées des réponses à l'ensemble des observations formulées par l'autorité environnementale, et notamment des observations paysagères, faunistiques et floristiques.

Deuxième condition : que l'analyse paysagère et l'étude écologique soient approfondies.

Troisième demande : que des précisions soient apportées sur un certain nombre d'éléments, telles que les domanialités des noues et des espaces verts « tampons », la maîtrise d'ouvrage et les modalités de financement, la suppression des liaisons douces proposée en partie Sud de la ZAC, et la participation aussi au réseau d'adduction d'eau potable.

Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des questions, des demandes d'intervention ? Oui, Madame, je vous en prie. Madame DEBUREAUX.

MME DESBUREAUX : Bonsoir. Nous voici revenus, comme pour Boréalia, au sujet sensible de l'environnement et de l'emploi. Les débats actuels auraient tendance à nous faire opposer ces deux urgences. Ne tombons pas dans cette facilité. L'enjeu est bien plus complexe.

Ce dossier nous présente un agrandissement de 73 hectares. Cet agrandissement de ZAC s'ajoutera donc, on nous parle même de relais de l'une à l'autre, aux futurs 195 hectares de la ZAC Boréalia. Ce serait donc au total, sur Amiens Métropole, 268 hectares d'artificialisation qui se profileraient.

La Mission régionale d'autorité environnementale des Hauts-de-France met le doigt sur beaucoup de problématiques que poserait cette extension.

De mémoire, deux réponses de la CCI ne répondent pas à toutes les interrogations. Nous n'avons pas encore accès au dossier loi sur l'eau et beaucoup de points restent à compléter, et des études sont encore à mener ou à actualiser.

Ce mémoire nous éclaire néanmoins sur un point : les friches disponibles sur le territoire d'Amiens Métropole ou en tout cas celles disponibles possédées par une puissance publique et/ou cédées récemment à une structure. Il serait encore plus intéressant d'avoir accès à un recensement des autres. La CCI affirme qu'elles seraient peu adaptées la plupart du temps pour de la logistique. La ZAC n'aurait-elle donc vocation qu'à étendre l'activité logistique ?

L'environnement vient ici peser dans la balance. Artificialiser les sols, augmenter la circulation des poids lourds, cela commence à faire beaucoup. Dans une ZAC où peu de choses sont prévues pour faciliter la vie des cyclistes et des piétons, la circulation doit y être raisonnée.

De plus, il va falloir raccorder tous ces nouveaux bâtiments aux réseaux existants, et je parle autant de l'énergie que des transports en commun. Qui va payer la voirie et la viabilisation ?

Sans compter que ces zones agricoles seront perdues pour la société, contre combien d'emplois créés ? Si j'ai bien compris, la majorité des emplois serait endogène et cette extension consisterait donc majoritairement à une relocalisation des entreprises déjà existantes sur le territoire. Le coût réel de l'artificialisation n'est pas le même selon le nombre de créations d'emplois. Si j'ai bien calculé, on parle de 73 hectares artificialisés pour environ 500 créations d'emplois nettes sur 2 000 au total, ce qui ferait 7 emplois créés par hectare utilisé. C'est seulement 7 fois plus que pour le maraîchage.

Je le répète : le débat n'est pas d'opposer l'emploi et l'environnement, mais nous sommes en 2021, nous ne pouvons pas nous permettre de réfléchir comme en 2012, sans remettre en question notre utilisation des sols pour le développement économique. Il faut être exigeant en termes de création d'emplois si on décide de sacrifier des hectares de zones agricoles.

Enfin, que va-t-on faire du bâti existant en zone urbaine ? Il paraît assez inconcevable de laisser des friches inoccupées de plusieurs hectares en ville et d'aller artificialiser des terres agricoles. Même l'argument de l'emploi n'est pas ici entendable. Alors, s'il faut artificialiser à l'extérieur, végétalisons à l'intérieur, reconstituons des espaces naturels verts et agricoles à l'intérieur de l'agglomération, dépolluons et respirons.

Mais n'abandonnons pas des terres propices soit à une activité économique, soit à une végétalisation. Les usines abandonnées, c'est très bien pour les fans d'urbex ; moins pour l'emploi, pour l'image de la ville et pour l'avenir de nos sols.

M. GEST : Merci. Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Nous devons donner en effet un avis sur une extension de la ZAC Jules Verne, projet porté par la CCI d'Amiens Picardie. Cela a été expliqué.

Alors, est-ce que cette magnifique ZAC figurera dans le parcours dédié au célèbre écrivain ? Comme dirait le guide vert, elle en vaut le détour. Située entre les communes de Glisy, Boves et Blangy-Tronville, l'extension du pôle Jules Verne sera idéalement située derrière l'élégant entrepôt Amazon qui nous accueille en entrée d'agglomération. D'une superficie de 73 hectares constitués principalement d'espaces agricoles, le site, prochainement artificialisé, se trouve à moins de 2 kilomètres de la Somme et de l'Avre, entre deux corridors écologiques, à quelques pas de trois sites NATURA 2000, d'une réserve naturelle nationale ou encore de trois zones naturelles d'intérêt écologique et faunistique. J'ouvre les guillemets : « Nous demeurons fascinés par le spectacle que nous offre la nature et c'est la raison pour laquelle nous comptons tout faire pour la préserver. » Fermez les guillemets.

D'autres citations. Donc, l'autorité environnementale tente de nous ouvrir les yeux sur les conséquences d'un tel projet en questionnant l'adéquation aux besoins réels du territoire. Eh oui, il ne faut pas confondre besoins réels du territoire aux demandes de foncier des entreprises logistiques et d'e-commerce décidément bien gourmandes.

Alors avec Boréalia, je pose 62 hectares de terres cultivées, j'ajoute 73 hectares, cela donne 135 hectares de terres agricoles auxquelles on soustrait l'activité agricole, la biodiversité, le potentiel d'emplois agricoles, on y ajoute les emplois de la logistique, les destructions d'emplois dans les commerces de proximité, le bilan est négatif !

J'ouvre à nouveau les guillemets : « Les dégâts causés par la croissance irraisonnée nous rappellent qu'il existe des limites à notre action sur les ressources de la nature. Nous l'avons réduite à n'être qu'une matière première sur laquelle s'est exercée notre volonté de puissance. Nous avons une responsabilité sans réciprocité envers la nature et envers les générations futures de leur transmettre un monde encore habitable. » Quel est ce futur décroissant ? qui a dit cela ? Ce n'est pas Daniel COHN-BENDIT ! C'est Alain GEST lors du conseil d'Amiens Métropole du 29 avril 2021 ! C'était donc hier.

Donc, comme nous y sommes incités, nous voterons contre cet énième sacrifice de terres agricoles au profit d'une économie opportuniste.

M. GEST : Merci. Madame THÉROUIN, je note que vous commencez à avoir de bonnes lectures.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Monsieur GEST, je n'avais pas prévu de parler, mais quand je viens d'entendre Émilie THÉROUIN dire des énormités comme cela en opposant l'écologie à l'économie, qu'on ne s'étonne pas que l'écologie apparaisse pour certains comme une secte. L'écologie, ce n'est pas une secte. L'écologie, elle doit être intelligente, elle doit vivre avec son temps et elle ne doit pas s'opposer à la création d'entreprises et d'emplois. Amiens est une ville verte. Amiens est une ville qui a besoin de zones économiques.

On a participé aux réunions avec Marc FOUCAULT, qui nous a très bien expliqué les développements, qui nous a bien expliqué comment ces zones allaient s'intégrer dans notre paysage, qui n'allaient pas détruire le paysage amiénois. Alors, entendre cela... Enfin il vaut mieux être sourd parfois !

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Marc FOUCAULT, peut-être ?

M. FOUCAULT : Oui. Merci, Monsieur le Président. Merci de vos interventions.

Alors, Madame DESBUREAUX, il y a un problème comptable. Autant je suis d'accord avec Madame THÉROUIN sur les 135 hectares qui consistent en l'addition de la future ZAC Boréalia et du pôle Jules Verne, autant le chiffre de 260 hectares, là, ne fait pas partie du tout du projet. Donc, je ne sais pas comment vous arrivez à 260. Donc, 135, on est d'accord : 60 hectares d'un côté, 60 hectares de l'autre, en gros.

Des friches disponibles, on les cherche, donc si vous avez des adresses avec plusieurs centaines d'hectares dans la ville, vous nous le dites et puis on les exploitera. Moi, je ne les connais pas, mais tant mieux si vous les avez. C'est une bonne surprise de la soirée.

Est-ce que ce ne sera que logistique ? Certainement pas. D'ailleurs, j'ai cité IGOL qui sera sans doute un des principaux acteurs du secteur et qui n'a rien à voir avec la logistique. Ce n'est pas parce qu'une partie de la zone se situe dans la continuité d'Amazon, acteur logistique important, qu'il y aura... que ce sera une zone essentiellement logistique.

Vous avez dit aussi, Madame DESBUREAUX, mais alors, là, c'est peut-être moi qui me suis mal fait comprendre, que ce serait uniquement endogène. Non, pas du tout ! Jusqu'à présent, oui, une partie du pôle Jules Verne, et heureusement, a servi à des acteurs amiénois, à leur développement. Si c'est encore le cas d'ailleurs, pourquoi pas sur les hectares à venir, mais on a évidemment, compte tenu du contexte actuel, des ambitions qui seraient plutôt exogènes sur les 73 hectares. Mais cela dit, il y a du bel endogène, comme IGOL, qui est une grande société nationale dont le siège est à Amiens, il faut le souligner, c'est assez rare, et qui est justement directement concernée par ce développement, cette extension pardon.

Madame DESBUREAUX, aussi, vous avez fait un calcul d'emplois à un moment donné, là, qui m'a échappé également. C'est aventureux d'aller sur cette piste-là, mais enfin si on considère que c'est 10 % de ce qui existe aujourd'hui, on peut être à quelque chose entre 1 000 et 2 000 emplois sur l'espace, donc pas du tout ce à quoi vous arrivez.

Sur l'autre partie, bon, de toute façon, on voit bien ce qui nous oppose. Il y a la volonté... Voilà. Il y a, oui, ce qu'on peut appeler une idéologie qui est tout à fait respectable de décroissance, une sorte de retour à l'économie de cueillette sur Amiens. Ce n'est pas notre position. Alain GEST l'a dit, Renaud DESCHAMPS l'a rappelé aussi, cela a été évoqué pendant la concertation : on veut marcher sur deux jambes qui sont tout à fait complémentaires : celle de l'écologie, du respect de l'environnement d'un côté, celle du développement économique, de l'emploi, des jeunes, des moins jeunes, des gens en reconversion sur l'autre.

Je pense que c'est aussi d'ailleurs ce qui a l'adhésion de la grande majorité des Amiénois. C'est ce qu'on fera sur Boréalia et c'est évidemment ce qu'on fera aussi sur le pôle Jules Verne, avec des exigences, on est tous d'accord là-dessus, beaucoup plus fortes en matière environnementale qu'elles n'ont pu l'être dans le passé par nos prédécesseurs et d'autres. C'est une exigence populaire de concilier les deux et c'est ce qu'on s'efforce de faire sur Amiens.

Voilà. Je crois que j'ai à peu près répondu aux différentes questions.

Cela dit, il ne faut pas s'illusionner : 70-70, cela fera 140 hectares. Je vous ai déjà dit qu'on consommait à peu près entre 20-30 hectares par an, donc c'est des surfaces qui seront consommées rapidement, surtout si de grands acteurs type Amazon, et encore une fois pas forcément dans le secteur logistique, viennent s'installer ou sur Boréalia ou sur le pôle Jules Verne.

Merci, Monsieur le Président.

M. GEST : Monsieur PRADAT. Monsieur PRADAT a demandé la parole.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président. Je n'ai pas non plus prévu d'intervenir, mais quand j'entends Marc FOUCAULT caricaturer les positions de nos groupes politiques, qui aussi représentent une grande partie de la population amiénoise, sur l'économie de cueillette, je bondis.

Ce qu'on reproche à cette ZAC, comme à Boréalia, ce n'est pas seulement d'artificialiser. Evidemment, on sait très bien qu'à un moment donné, il faut créer de l'immobilier d'entreprise, il faut créer des possibilités de cela. Mais on en avait parlé, Monsieur GEST, rappelez-vous, on avait eu un débat un peu plus élevé sur cette notion d'économie qu'on soutient également, Monsieur Renaud DESCHAMPS. Vous n'êtes pas non plus le chantre et forcément l'unique pourfendeur de l'économie.

Nous, ce qu'on observe, c'est que ce sont des zones d'activités généralistes. Et là-dessus, ne me dites pas que ce n'est pas possible. D'autres collectivités, d'autres communautés d'agglomération font des zones d'activité avec des orientations, en faisant des appels à projets nationaux pour faire venir des entreprises sur, par exemple, les énergies renouvelables, les recherches sur l'hydrogène, sur les matériaux biosourcés. Voilà. C'est des choses qu'on n'entend pas. On entend qu'on va avoir des dispositions environnementales qui vont être compensatrices, mais on n'entend pas votre orientation sur l'économie.

M. GEST : Merci. Alors, je pense qu'on a fait le tour des interventions. Pascal RIFFLART, vous voulez ? Pascal RIFFLART, ici, au premier rang. Pardon ? Je n'ai pas compris, Monsieur PRADAT. Ah ! C'est parce que vous avez un dialogue particulier. D'accord. On va en profiter alors.

M. RIFFLART : Votre organe ne porte pas jusqu'à mon oreille, donc je n'ai pas saisi ce qui me concernait comme... Vous voulez bien traduire Monsieur Alfred DE VIGNY s'il vous plaît.

M. GEST : Monsieur PRADAT considère apparemment que lorsqu'il s'exprime, il y a toujours une réponse de Monsieur RIFFLART.

M. RIFFLART : Ah bon ?! C'est un honneur. Leitmotiv ! Je n'ai pas non plus prévu d'intervenir, donc je n'ai pas cette excellente rédaction que je peux parfois entendre dans certaines interventions préalables.

Ce que je voulais dire, c'est que je pense que bon entre gens de bonne volonté, je pense qu'en effet on est à la fin d'un cycle. C'est incontestable. Le cycle qui consistait en effet à absorber des terres agricoles pour produire de l'emploi, c'est vrai qu'il est... Je pense que c'est en effet vraisemblablement une fin de cycle et ce n'est plus très vertueux. Maintenant, les solutions alternatives ne sont pas encore construites.

Alors les solutions alternatives, elles vont exister, elles existent, enfin elles existent peut-être ailleurs, tant mieux, mais en tout cas, chez nous, elles sont en train de se construire. Elles se construisent sur le plan géographique et je dirais sur le plan politique.

Il est certain qu'on ne peut pas faire de développement économique sans disposer de terrains. Il est certain qu'une économie moderne est peut-être un petit peu plus gourmande en matière de superficie et que le ratio emplois sur mètre carré, en effet, n'est pas le même qu'une industrie au XIX^e siècle. Ce sont des choses qui sont certaines.

Il est certain aussi qu'il faut en effet préserver maintenant l'environnement et préserver aussi nos réserves en terres agricoles, quoique bon. Après il faut pondérer cela aussi. Alors, quand on a 12 ou 13 % de chômage sur un territoire, ce n'est pas Bordeaux, ce n'est pas Grenoble, donc il y a aussi des considérations à prendre en compte. Ce n'est pas non plus... Laisser un peu un peu se détériorer une situation sociale, ce n'est pas très écologique non plus. Bon.

Donc, il faut faire parfois des cotes mal taillées. Il faut parfois trouver des solutions. Je pense qu'il faut se tourner surtout vers l'avenir. Je pense qu'en effet on va vraisemblablement, encore une fois, je pense, vers un cycle qui sera beaucoup plus vertueux, mais il faut le mettre en place. Il faut le mettre en place, comme je vous le disais, géographiquement et politiquement.

Géographiquement, on voit bien : il n'y a pas de solution foncière sur Amiens Métropole. Très peu en tout cas. Les vestiges, les friches sont quasiment toutes et tous occupés. En effet, on peut avoir des déclarations de bonne intention, mais si on n'amène pas de solution, ce n'est pas très utile.

Donc, à côté de cela, on a forcément un territoire qui est vaste. Ça, c'est vrai. C'est pour cela que j'interviens parce que c'est un peu ma mission et on essaie de raisonner différemment sur l'ensemble du territoire. Il y a ailleurs, en effet, des friches qui sont disponibles. Il y a ailleurs, en effet, des zones qui sont désindustrialisées sur l'ensemble du territoire. Il y a des sites historiques sur notre territoire qui sont en effet potentiellement, je dirais, des opportunités pour un nouveau développement économique.

Mais à côté de cela, il y a encore une sectorisation politique qui ne permet pas ce partage, cette mutualisation, enfin appelez-la comme vous voulez, en tout cas ces échanges. Il faut construire cette mutualisation. Il faut construire ces échanges. Il faut construire cette réflexion politique. Ce n'est pas si simple. On n'en est au qu'au début.

Chaque territoire a développé sa petite zone industrielle, sa petite zone commerciale, sa petite zone d'activités sur l'ensemble du grand territoire qu'est le Grand Amiénois, par exemple. Je prends celui-là parce que je le connais. On voit partout que ce modèle-là, il arrive aussi à bout de souffle parce que quelque part on va être forcément confronté à l'artificialisation 0 et cela, je pense que tout le monde est d'accord là-dessus, enfin il n'y a pas de débat là-dessus. Mais cette artificialisation 0 ne peut être mise en place que s'il y a des mécanismes de compensation qui évitent des dérives tant sur le plan social, économique, syndrome du Gilet Jaune.

Je pense qu'il faut aborder les choses avec plus de sérénité et de raison. Je pense que franchement 150, en effet, cela peut paraître une couche de plus, mais on a quand même un peu l'impression que c'est la dernière. Monsieur le Président nous a dit que Boréalia, on arrivait un petit peu au bout. Marc FOUCAULT vient de nous dire que sur Jules Verne, on arrivait un petit peu au bout aussi. Mais il y a une inertie qu'il faut savoir en effet contrôler mais qui est là, tant qu'il n'y a pas de solution alternative tant sur le plan de l'occupation du territoire, sur la mise en réseau, sur la circulation entre territoires, sur la politique de déplacements, sur aussi le repositionnement des

nouveaux emplois, parce qu'on ne va pas forcément toujours travailler sur la métropole. Enfin, il y a toutes ces solutions. Le logement aussi à reconstruire. Enfin il y a tout cela à mettre en place quoi. Donc, il faut un certain temps. Renoncer brutalement à cette transition, c'est-à-dire s'enfermer dans des dogmes, c'est forcément aller, à mon sens, vers une catastrophe économique et sociale.

Donc, cela ne me paraît pas déraisonnable, sur un territoire qui est... parce que 150 hectares, cela ne fait pas beaucoup, vous savez, c'est... bon. Enfin, il faut aussi ramener les choses à leur niveau. Sur l'ensemble du territoire disponible, cela ne fait pas beaucoup. La biodiversité d'un champ de céréales, j'ai des doutes quand même. La perméabilité de l'agriculture telle qu'elle est conçue actuellement, j'ai aussi des doutes. Bon.

Donc, voilà, je voulais intervenir pour vous rassurer aussi, pour rassurer un peu sur ce volontarisme écologique que nous avons quand même, enfin en tout cas personnellement je suis investi, et c'est entre autres la métropole d'Amiens et son équipe politique qui m'en ont investi. Donc, là, demain sera forcément un autre jour. Mais en attendant, il faut encore faire quelques sacrifices.

M. GEST : Merci.

Je voulais simplement, pour conclure sur ce dossier, vous dire qu'il ne faut pas faire de procès d'intention. L'autre jour, à la réunion de concertation, pré-concertation d'ailleurs, s'agissant de Boréalia, j'ai entendu une proposition qui visait à éventuellement réserver une part de ces 60 hectares pour faire de la culture maraîchère. Ce n'est pas l'objet.

En revanche, on n'a pas d'a priori, et Monsieur PRADAT, on n'a pas du tout d'a priori défavorable à essayer, comment dirais-je, de valoriser ces zones d'activité, voire même, si c'est possible, de les spécialiser. On n'a pas d'obstacle à cela.

Simplement, et c'est sans doute ce qui a troublé tout à l'heure, je crois que c'était Madame DESBUREAUX ou Madame THÉROUIN qui parlait de friches qui effectivement, comme l'a dit Marc FOUCAULT, n'existent plus sur l'agglomération. Alors, elle a dû être influencée par le fait que c'est vrai qu'entre 2008 et 2014, il y en avait beaucoup. Ça, c'est vrai ! Mais depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités, la politique qui a été mise en œuvre au niveau économique, c'était justement de rattraper cette période parce qu'on ne pouvait pas durablement continuer avec avoir un taux de chômage de 2 points supérieur à la moyenne nationale. Nous avons rattrapé un point. C'est encore insuffisant. C'est encore insuffisant. Mais je suis très fier de ce que nous avons fait sur ce terrain-là et l'urgence, c'était de trouver des emplois.

Et pardonnez-moi, Madame THÉROUIN : arrêtez d'être méprisante vis-à-vis des emplois que crée la logistique ou alors il faut avoir le courage d'aller dire aux 900 personnes qui travaillent à Boves : « Vous savez, ce que vous faites, c'est inadmissible. Vous voyez ce que vous gâchez et puis votre bâtiment n'est pas beau. » Il faut avoir le courage de faire cela. Tenir un discours comme vous le tenez ici, c'est très facile ! C'est parfaitement doctrinaire, dogmatique, mais ce n'est pas courageux. Ce qu'il faut, c'est aller le tenir aux gens qui, grâce à cela, ont retrouvé ou trouvé un emploi. C'est cela qu'il faut avoir le courage de faire.

Et je vous ai dit l'autre jour, à la réunion sur Boréalia : on est preneurs de toutes les activités. Et vous qui êtes très impliquée dans l'éolien et je l'ai dit aussi, surtout n'hésitez pas à nous amener une usine de maintenance dans ce domaine-là. Si cela pouvait enfin, l'éolien, créer des emplois dans la Somme, mais on est preneurs ! Il n'y aura pas que les pales. On verra des emplois, donc on est preneurs ! N'hésitez pas, Madame THÉROUIN. On n'a aucun obstacle pour cela.

Mais par contre, moi, je me refuserai toujours à dire non à des investisseurs qui vont mettre des moyens sur la table pour permettre à des gens de travailler, qui plus est dans des conditions tout à fait honorables. Vous ne connaissez pas les lieux de travail, vous n'y êtes jamais allée, vous n'osez pas les rencontrer. Alors, de grâce, arrêtez le mépris ! Arrêtez les discours tout faits, tout préparés ! Arrêtez cela. Soyez concrète. Faites des propositions.

Moi, quand j'entends Monsieur PRADAT, ce que dit Monsieur PRADAT ne me... Mais vous n'aurez pas de... Vous n'aurez pas gain de cause en essayant de parler plus fort que moi ! Bon. Quand Monsieur PRADAT s'exprime, moi, cela ne me choque pas du tout ce qu'il dit, parce qu'il n'est pas méprisant vis-à-vis des emplois. Il dit : « On préférerait que ce soit, comment dirais-je, plus spécialisé ». Mais si on peut le faire, pas de problème ! Mais moi, si on me propose des emplois dans un autre domaine et dans le domaine de l'environnement, mais d'accord ! Aucun problème ! Donc voilà.

Mais on a beau vous répondre sur ces sujets-là, on a beau vous répondre que la logistique, ce n'est plus du tout le stockage qui ne créait aucun emploi il y a 20 ans, on a beau vous répondre qu'on n'a pas décidé aujourd'hui de quel type d'activité on va mettre, tout de suite on est catalogués. Donc, cela suffit maintenant le mépris et je mets aux voix, comment dirais-je, ce rapport n° 16.

ADOPTE

Observations :

*M. BAÏS, Mme NOUAOUR, Mme DESBUREAUX et M. EVRARD se sont abstenus
Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre.*

17 - AIDE AUX INVESTISSEMENTS MATERIELS DES TPE. SUBVENTIONS. CONVENTIONS.

MME BRUNEL : Bonsoir. Donc, dans le cadre du dispositif d'aide aux investissements matériels des Très Petites Entreprises, mis en place depuis 2017 pour les soutenir et les accompagner dans leur projet d'investissement, je vous propose de répartir une somme de 61 090 € au profit des entreprises listées dans la délibération qui vous a été transmise.

Alors au préalable, je vous rappelle rapidement ce dispositif qui est pérenne. Je vous en rappelle les principales modalités. Donc, les investissements éligibles sont les matériels de production ou l'informatique neufs, des petits travaux d'installation du matériel et l'équipement des véhicules. L'investissement doit représenter un montant minimum de 3 000 € Hors Taxes. La subvention sera de 15 % du montant Hors Taxes des investissements et l'aide est plafonnée à 6 000 € pour une période de 3 ans.

Alors, si vous me permettez Monsieur le Président, je voudrais énumérer les entreprises bénéficiaires pour montrer le dynamisme des acteurs économiques sur Amiens Métropole et ce, dans tous secteurs, dans des secteurs d'activité très variés :

- L'institut de beauté SARL PLENITUDE, dont Madame Catherine BARON est la gérante, à Amiens, à hauteur de 2 292 € ;
- Le Foodtruck de Monsieur Aurélien DUBOILLE à Boves, à hauteur de 1 500 € ;
- Le restaurant traditionnel SAS PAVILLON & CO de Monsieur Julien KRIZEK à Amiens, à hauteur de 6 000 € ;
- Le Bar à jeux SAS LES DES RAISONNABLES de Monsieur Quentin GUILLON à Amiens, à hauteur de 3 703 € ;

- La fromagerie SARL PLANCHON de Monsieur Julien PLANCHON, à Amiens, à hauteur de 5 865 € ;
- Le restaurant traditionnel L'auberge des Hortillonnages de Monsieur Sébastien SAUDEMONT à Camon, à hauteur de 5 013 € ;
- La société de conseils de gestion SAS DEBEVERE de Madame Evelyne DEBEVERE à Amiens, à hauteur de 2 318 € ;
- La société d'édition de logiciels SAS VIROBOTIC (Nicolas CAZY) à Amiens, à hauteur de 6 000 € ;
- La société de mécanique – affûtage SARL VDS (Madame Céline LEBESGUE), à Amiens, à hauteur de 6 000 € ;
- La société de mécanique industrielle SARL ACEMI (Monsieur Mickael CAZE), à Amiens, à hauteur de 979 € ;
- La bijouterie-horlogerie SARL L'ETABLI de Monsieur Philippe PORTERET, à Amiens, pour une somme de 6 000 € ;
- La société de couverture-zinguerie SAS LEROY COUVERTURE à Saint-Fuscien, pour 3 508 € ;
- La société de services à la personne (Monsieur Christophe CAPLAIN), à Longueau, pour un montant de 542 € ;
- La SAS LA FINE BOUCHE de Monsieur Vittorio WIOTTE, restauration traditionnelle à Dury, à hauteur de 6 000 € ;
- L'EUURL LES LUNETTES DE JESS de Madame Jessica POULAIN, opticienne à domicile, à Dury, pour 1 874 € ;
- La société de visites des Hortillonnages en bateau, de Monsieur Rémi VALICON, pour 3 496 €.

Je vous demande donc de bien vouloir, d'une part, approuver les conventions correspondantes et d'autre part, autoriser Monsieur le Président à les signer. Je vous remercie.

M. GEST : Merci, Anne-Sophie. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 - CRISE SANITAIRE LIEE A LA COVID-19. MESURES COMPLEMENTAIRES DE SOUTIEN AUX COMMERÇANTS ET ETABLISSEMENTS.

M. MERCUZOT : Mes chers collègues, il s'agit d'un rapport qui traite des conséquences de la crise sanitaire et qui tente d'en atténuer les conséquences, notamment pour les acteurs économiques et pour les commerçants et principalement pour ceux qui utilisent, qui travaillent dans des locaux que nous leur mettons à disposition moyennant un loyer.

Il est en effet proposé d'appliquer les dispositions que je vais détailler aux loyers des commerces qui exercent leur activité professionnelle dans un local appartenant à Amiens Métropole.

Ces commerces, je vous le rappelle, sont listés dans l'annexe à la délibération qui vous est proposée, et je vais donc pas vous la lire en entier, mais les conditions de cette aide sont les suivantes.

D'abord, il convient que la période pouvant donner lieu à exonération soit comprise entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021. Et puis deuxième condition : cette exonération serait accordée aux locataires dont l'activité a été rendue impossible par une mesure administrative de fermeture, et cela, au prorata temporis de cette fermeture.

Pour le premier semestre de cette année, et en l'absence de réouverture, les pertes de recettes à envisager, pour nous, au regard de l'exonération proposée peuvent être estimées, à ce stade, à une somme de l'ordre de 36 000 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il... ? Oui, je vous en prie, Madame NOUAOUR.

MME NOUAOUR : Monsieur le Président, mes chers collègues, bonsoir.

Je pense que nous pouvons nous féliciter de tout ce qui a été mis en place pour aider les commerçants, gérants de bar et restaurateurs à ne pas sombrer pendant cette difficile période de crise sanitaire. Ces professionnels sont des acteurs économiques essentiels et la période estivale est un moment fort de l'année pour eux. La réouverture des terrasses est, à n'en pas douter, un vrai bol d'air après plus d'une année de fermetures et de réouvertures successives et d'une activité plus que diminuée. L'autorisation d'agrandissement des terrasses et l'exonération du droit de terrasses pour le premier semestre 2021 sont de véritables coups de pouce qui permettront, je l'espère, aux restaurateurs d'appréhender plus sereinement cette reprise d'activité.

Cependant, la situation risque de rester compliquée pour bon nombre d'entre eux. Effectivement, dès juillet, ce sera le retour des charges, notamment le droit de voirie. N'oublions que si les terrasses sont de nouveau ouvertes et que dès le 9 janvier... excusez-moi, le 9 juin, les cafés et restaurants obtiendront le feu vert pour ouvrir leur salle intérieure, il ne s'agira, là encore, que de demi-jauge. Pour certains établissements, il ne sera pas possible d'accueillir plus de 30 % de la clientèle habituelle. Les recettes seront donc bien inférieures aux exercices précédents. Le couvre-feu, qui devrait passer de 21 h 00 à 23 h 00, prive également ces établissements d'heures d'ouverture nocturne précieuses notamment durant les mois de juillet et août.

De grandes villes, telles que Lille ou Marseille, ont d'ores et déjà pris la décision d'exonérer les établissements de la redevance du droit de voirie jusqu'au 30 septembre 2021. De nombreuses villes, plus modestes, ont également fait ce choix afin de permettre à ces professionnels d'envisager une sortie de crise en douceur.

Je vous propose donc de réfléchir à la mise en place d'une exonération similaire pour les bars et restaurants qui participent, vous serez d'accord avec moi, j'en suis sûre, à la douceur de vivre d'Amiens lorsqu'arrivent les beaux jours. Je vous remercie.

M. GEST : Merci. Madame FOURÉ m'a demandé la parole, puis Madame LAVALLARD.

MME FOURE : Merci. Madame NOUAOUR, juste un petit mot pour vous rappeler que les sujets que vous abordez sont des sujets qui dépendent de la ville d'Amiens, mais peu importe. Et pour vous rassurer, s'il en était besoin. Je croyais l'avoir dit et Nathalie LAVALLARD également en conseil municipal. Donc, nous avons voté une exonération de droit de terrasse jusqu'au 30 juin, mais nous avons dit lorsque nous l'avons fait que nous verrions, le moment venu, s'il y avait lieu d'étendre cette exonération pour une période supérieure. Donc, c'est un sujet sur lequel nous reviendrons au sein du conseil municipal.

M. GEST : Nathalie LAVALLARD veut dire... non. C'était la même chose. D'accord. Pas d'autre demande de prise de parole ? Bien. Benoît.

M. MERCUZOT : Oui, non, non, mais peut-être on peut dire à notre collègue et pour réconcilier tout le monde qu'au fond, moi, j'ai retenu de vos propos les félicitations, et on va dire que les félicitations sont partagées entre Monsieur le Président de la métropole et Madame le Maire d'Amiens.

M. GEST : Bien. Je mets aux voix ce rapport n° 18.

ADOpte A L'UNANIMITE

19 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS. DISPOSITIF D'AVANCE DE TRESORERIE VERSEE PAR L'ÉTAT AU BENEFICE DES AUTORITES ORGANISATRICES DE LA MOBILITE (AOM). TRAITEMENT COMPTABLE.

M. MERCUZOT : Eh oui, toujours une délibération qui n'est pas sans lien avec la crise Covid, parce que malheureusement cette crise existe bien et elle n'est toujours pas terminée. Et cette fois, il s'agit du budget annexe transports avec le dispositif d'avance de trésorerie qui nous a été versée par l'État à notre titre, en notre qualité plutôt d'autorité organisatrice de la mobilité.

En effet, la loi du 30 juillet 2020, la loi de finances rectificative, a instauré des dispositifs d'avances remboursables au profit des collectivités touchées par une perte de ressources liée à la crise sanitaire.

À ce titre, Amiens Métropole a bénéficié d'une avance remboursable à hauteur de 4 874 880,62 € et nous avons encaissé cette avance au début de l'année 2021 au titre de la perte de recettes de fonctionnement sur la billettique et le versement mobilité.

Et conformément, cette fois, au décret du 28 décembre 2020, une convention tripartite passée entre l'État et la Direction départementale des finances publiques et nous-mêmes, puisqu'elle est tripartite, a été signée précisant les modalités de versement de cette avance et de son remboursement.

Et à titre dérogatoire, et j'en ai bientôt terminé, pour compenser cette perte de recettes, nous sommes autorisés à transférer cette avance, qui aujourd'hui figure à la section d'investissement, de la transférer donc à la section fonctionnement, même en l'absence de crédits budgétaires ouverts au chapitre concerné.

C'est pourquoi, je vous propose d'approuver la présente délibération qui acte ce transfert de recettes entre les investissements et le fonctionnement à hauteur de 4 874 880,62 €.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Pas de doute que la crise Covid et que la... enfin que la crise sanitaire a eu un impact sur la fréquentation et donc sur les recettes. J'espère, et on espère tous, toucher à la fin de cette crise sanitaire et nous aimerions savoir sur quelles perspectives vous vous basez ou quels sont vos espoirs de remontada de la fréquentation et des recettes, quels sont les plans que vous imaginez dans les prochains mois, dans les prochaines années. Même si Covid est encore là, j'ai quand même l'impression que les bus sont de plus en plus remplis. Et donc, la question que je me pose, c'est comment vous imaginez qu'on puisse rapidement ou en tout cas à quelle échéance retrouver des recettes qui permettraient, alors, pas d'être à l'équilibre parce qu'on sait que le budget annexe transports n'est pas à l'équilibre, mais de retrouver quelque chose qui serait semblable à ce que nous avons connu avant.

Et peut-être nous faire un point prochainement, alors soit en commission, alors soit au prochain conseil métropolitain, sur ces questions. Je ne vous demande pas évidemment de répondre

maintenant, mais je pense que l'assemblée serait heureuse d'entendre ces chiffres et ces perspectives.

M. GEST : Et je me tourne vers Jean-Claude RENAUX. Il aura l'occasion, lors d'une prochaine séance, d'exprimer cela et ce, d'autant plus que parmi les mesures qui sont prises...

Alors, d'où peut-on attendre des améliorations ? Effectivement, il y a une remontée de l'utilisation des bus, mais les derniers chiffres qu'on m'a donnés, on était quand même encore plutôt autour de 70 % par rapport aux chiffres les plus hauts que nous avons eus, c'est-à-dire fin 2019, après la mise en place du BHNS, où là les choses montaient très sensiblement. Mais malheureusement, il y a eu le coup d'arrêt de la Covid. Donc cela, c'est un objectif. Et pour l'améliorer, c'est une amélioration aussi des circuits qui va être mise en place au mois de septembre, dont vous aurez connaissance et Jean-Claude RENAUX en fera état.

La deuxième amélioration possible, et c'est d'ailleurs l'élément le plus important, c'est bien évidemment que le chômage partiel se réduise, puisque c'est l'utilisation du chômage partiel qui a amené une baisse des recettes du versement mobilité, puisqu'ils ne sont pas pris en compte pour les entreprises qui normalement paient cette redevance, enfin cette taxe, et qui représente 85 % des recettes de nos transports en commun. Donc évidemment, moins il y aura de gens au chômage partiel, plus on retrouvera des recettes de taxes équivalentes à ce que l'on avait avant. Voilà.

Après, je pense que cela passe par l'amélioration du service de manière générale. Donc, cela s'est un peu amélioré, même assez sensiblement ces derniers temps, autour des bus eux-mêmes. Nous avons bien sûr eu une discussion extrêmement... comment dirais-je... avec IRIZAR pour faire en sorte que les bus soient véritablement performants. Encore une fois, il y a une amélioration, mais cela passe aussi par un certain nombre de mesures de reprise de certains bus. Donc, tout cela est en cours ou de négociation ou, comment dirais-je, pour ce qui est des circuits étudiés, et donc évidemment, c'est à partir de là que nous espérons bien retrouver ce qui était la pente montante du dernier semestre 2019. Voilà.

Oui, Benoît ?

M. MERCUZOT : Merci. Éventuellement un mot complémentaire pour dire qu'indépendamment de la question des transports, les instances nationales économiques, en tout cas les analystes de l'économie prévoient qu'à la fin 2022, on aura retrouvé le niveau d'avant pandémie, mais fin 2022. Et puis, je crois que récemment les institutions européennes ont dit que surtout il ne fallait pas relâcher l'effort et que peut-être même il fallait encore le doubler, du point de vue du plan de relance.

Mais pour en revenir très précisément sur cette question du budget transports de notre métropole, je voudrais juste souligner le fait que dans l'état de ce qui a été voté par le Parlement, eh bien, nous serons amenés à rembourser cette avance de 4,8 millions au plus tard à partir de 2030 et, en toute hypothèse, dès que nous aurons retrouvé un niveau tant de recettes voyageurs que de versement mobilité équivalent à la moyenne de 2017, 2018 et 2019. Ce qui veut dire que cela nous laisse encore une très grande incertitude et que même la loi, au fond, et donc y compris les instances nationales, et cela peut se comprendre d'ailleurs, n'ont pas une vision très, très claire. C'est au plus tard en 2030, mais cela peut intervenir avant, et évidemment tout le monde espère bien qu'on aura retrouvé les niveaux de fréquentation notamment et de versement mobilité aussi, parce que c'est évidemment cela qui est le plus important, le plus rapidement possible, mais de toute façon vraisemblablement pas avant 2023 probablement.

M. GEST : Voilà. Et puis, on peut aussi ajouter qu'on estime, alors quand je dis « on », c'est France Urbaine, par exemple, l'association d'élus dans laquelle nous siégeons, on estime que pour l'heure, le compte n'y est pas sur les aides de l'État aux collectivités territoriales, notamment sur le transport. Seule la région Ile-de-France a bénéficié d'une subvention. Nous n'avons bénéficié, comme toutes les autres régions de France, que d'une avance remboursable, comme vient de l'évoquer à l'instant Benoît MERCUZOT.

Donc, on espère bien qu'on aura, comment dirais-je, une prise de conscience du fait qu'on peut difficilement demander toujours plus d'amélioration des transports en commun et par ailleurs ne pas en tenir compte dans les aides qui sont apportées. Il y a eu beaucoup d'aides gouvernementales dans le domaine économique et je pense que là-dessus il n'y a pas grand-chose à dire. En revanche, sur les collectivités territoriales, le compte n'y est pas. Voilà.

Je ne l'ai pas mis aux voix encore, donc je vais le faire.

ADOpte A L'UNANIMITE

20 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. DESHERBAGE ET VENTE DES DOCUMENTS DESAFFECTES. REGLEMENT.

M. SAVREUX : Dans l'objectif de toujours proposer au public des collections attractives, pertinentes et mises à jour, les bibliothèques d'Amiens Métropole sont régulièrement amenées à procéder à un bilan de leurs collections, qu'on appelle désherbage. C'est dans ce cadre que je vous propose d'autoriser l'organisation, au moins une fois à l'année, d'une vente aux particuliers, comme cela s'est régulièrement déroulé depuis quelques années.

Sont concernés par cette opération des ouvrages qui présentent un état physique correct mais dont le contenu s'avère dépassé, ou ne correspondant plus à la demande de nos lecteurs, ou encore étant présents en multiples exemplaires. Évidemment sont exclues de cette opération toutes les collections patrimoniales.

Cette vente offrirait ainsi une deuxième vie aux documents en évitant leur destruction tout en permettant l'accès par le public à la lecture à petits prix.

En moyenne, lors des éditions précédentes, les recettes s'élevaient à 8 000 €, permettant ainsi de mettre en place de nouvelles politiques d'acquisition ou de nouvelles actions culturelles au sein de nos structures.

Aussi, je vous demande d'approuver le règlement de vente correspondant.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

21 - BIBLIOTHEQUES D'AMIENS METROPOLE. PORTAIL L'ARMARIUM. CONVENTION.

M. SAVREUX : C'est un portail numérique dénommé « L'Armarium », la bibliothèque numérique du patrimoine écrit, graphique et littéraire des Hauts-de-France. C'est une structure qui regroupe des partenaires qui conservent des fonds patrimoniaux numérisés. On y trouve des bibliothèques, des services d'archives, des maisons d'écrivain et des musées.

C'est une structure qui a été créée par l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture Hauts-de-France, de concert avec le Service du Livre et de la Lecture de la DRAC Hauts-de-France. Cet outil diffuse et valorise le patrimoine écrit et graphique local, régional et national. C'est une bibliothèque numérique tout simplement.

Afin de permettre aux bibliothèques d'Amiens Métropole d'utiliser ce portail, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'association AR2L Hauts-de-France et d'autoriser le président à la signer.

C'est un outil qui permettra à nos bibliothèques de bénéficier d'un hébergement et d'une maintenance gratuite afin de stocker leurs images et leurs métadonnées.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 - MUSEES D'AMIENS. PARTENARIAT AVEC L'EPSM SOMME. CONVENTION.

M. SAVREUX : Les Musées d'Amiens ont établi depuis plusieurs années une collaboration avec l'établissement hospitalier Philippe Pinel, qui s'appelle aujourd'hui Établissement Public de Santé Mentale Somme, dans le but de favoriser l'approche, par les patients de l'établissement, de l'art et, plus particulièrement, des œuvres qui sont exposées dans les musées d'Amiens.

Des activités sont ainsi proposées aux patients, notamment des visites, en favorisant une fréquentation régulière de ce public, ou en accompagnant les soignants dans leur approche pédagogique.

Dans le cadre de la réouverture du Musée de Picardie, je vous propose d'approuver la convention qui formalise ce partenariat et détermine les axes et actions à décliner au sein de l'EPSM Somme et sur le site du Musée de Picardie.

Je vous propose également d'autoriser le président, d'une part, à signer cette convention et, d'autre part, à solliciter toute aide publique ou privée qui pourrait soutenir cette collaboration.

M. GEST : Merci.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 - MUSEES D'AMIENS. USAGES NUMERIQUES. SOCIETE DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES. ADAGP. CONVENTION.

M. SAVREUX : La perception et la répartition des droits d'auteur dans le domaine des arts graphiques et plastiques sont opérées par la Société des Auteurs Dans les Arts Graphiques et Plastiques. Pour la musique, vous avez la SACEM. Eh bien, pour les arts graphiques, vous avez l'ADAGP.

Une soixantaine d'artistes, dont les œuvres font partie intégrante des collections des musées, sont adhérents à cet organisme, puisqu'en fait chaque utilisation de visuel de leurs œuvres va requérir l'autorisation de cette association, assortie bien sûr d'une facturation

En 2019, nous avons conclu un premier accord qui visait à s'occuper des supports imprimés. Là, cette délibération porte sur les usages numériques. Il s'agit donc de mettre en place un partenariat annuel avec la collectivité, avec des conditions préférentielles pour la perception et la répartition de ces droits d'auteur pour les utilisations dématérialisées, notamment sur les supports de communication comme des newsletters, le site Internet du musée, les réseaux sociaux ou encore toutes sortes d'applications.

Je vous propose donc d'approuver la convention fixant, d'une part, les modalités de délivrance des autorisations nécessaires à l'exploitation des œuvres et, d'autre part, les conditions financières correspondantes. Je vous propose également d'autoriser le président à la signer.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**24 - LE SAFRAN. RESEAU HACNUM. SYNDICAT NATIONAL DES SCENES PUBLIQUES (SNSP).
RESEAU 50° NORD. ADHESIONS. COTISATIONS. ANNEE 2021.**

M. SAVREUX : Pour permettre au centre d'art Le Safran de bénéficier, d'une part, d'une expertise professionnelle et de savoirs partagés sur le plan régional, national voire européen et, d'autre part, d'un appui administratif ou technique et surtout de tarifs préférentiels négociés, je vous propose d'approuver l'adhésion du centre d'art aux trois organismes suivants :

- Le réseau HACNUM, moyennant le versement d'une cotisation de 500 €, dont la mission serait de structurer, organiser et développer les écosystèmes des arts hybrides et cultures numériques en France ;
- Ensuite, le Syndicat National des Scènes Publiques qui est une organisation syndicale nationale représentative et qui regroupe les scènes publiques. Le montant de l'adhésion pour 2021 s'élèverait à environ 1 335 € ;
- Et enfin, le réseau 50° Nord dédié à la formation, au soutien à la création et à la diffusion en art contemporain, moyennant une cotisation annuelle de 800 €. Cette adhésion présente un intérêt dans le cadre des activités d'expositions, résidences et d'actions culturelles qui sont déployées tout au long de l'année par Le Safran.

M. GEST : Merci. Questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**25 - AMIENS. EXPERIMENTATION DU TRI DES EMBALLAGES HORS FOYERS. CITEO. JC DECAUX
FRANCE. CONVENTION.**

MME SAVARIEGO : La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit plusieurs dispositions en matière de tri des déchets telles que la généralisation, d'ici 2025, de la collecte séparée pour le recyclage des déchets d'emballages des produits consommés hors foyer. Et je vous propose d'expérimenter l'utilisation de bornes de tri dédiées aux déchets nomades.

La conception de ces bornes et leur mise en œuvre seraient confiées à l'éco-organisme Citéo, en partenariat avec le groupe JC Decaux, qui, ensemble prendraient en charge la fabrication, la

fourniture et la maintenance des bornes mais aussi la communication associée à l'expérimentation. La collecte, quant à elle, serait assurée par la collectivité. Les secteurs d'implantation retenus sont l'axe Gare/Maison de la Culture ainsi que le quartier Saint-Leu.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente à ce projet.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur PRADAT.

M. PRADAT : Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame SAVARIEGO. On a déjà eu un petit débat en commission sur ce sujet d'expérimentation des points d'apport volontaire. Cela avait beaucoup porté sur l'esthétique. Je m'étais quand même fait quelques réflexions et je voudrais, ici, en fait vous en faire part au nom de notre groupe.

Les déchets ne cessent d'augmenter. Dans la perspective de limiter leur impact, donc la réduction des déchets est capitale. Leur collecte et le recyclage doivent continuer à progresser. Un petit chiffre comme cela : il y a 70 % de taux de recyclage des emballages ménagers en France, ce qui est déjà bien, sauf qu'ils ne cessent d'augmenter. Cela est d'autant plus vrai au regard de la crise sanitaire qui a eu pour conséquence notamment l'augmentation des déchets d'emballage, avec la restauration rapide, la fermeture des restaurants, la consommation en e-collecte etc., etc. Et donc, cette expérience de tester un modèle et des emplacements de PAV sous forme de corbeilles urbaines est bienvenue.

Aussi nous sommes pour, même si cette expérience soulève quelques interrogations de notre part, dont je voulais vous faire part. Pour autant, nous souhaitons aussi vous encourager à aller plus loin, à aller plus loin pour renforcer une politique publique de réduction des déchets et pourquoi pas, chiche, d'incitation à un changement de mode de consommation qui est lié forcément à cette question. Et être opportuniste, cela peut être bien, et cette expérience proposée peut nous apporter... proposée par les grands groupes, vous les avez cités (Citéo et JC Decaux), peut nous apporter un retour qui sera utile pour faire des choix de mobilier, d'emplacements et de gestion dans un développement des points d'apport volontaire et, comme nous l'avons vu en commission, qui sera notamment sur l'espace public obligatoire à l'horizon 2025.

Pour autant, nous nous interrogeons sur deux aspects de cette expérimentation de mobilier urbain.

Premièrement, cette expérimentation est gratuite. Or, Monsieur le Président, vous nous l'avez souvent rappelé ici, rien n'est gratuit, pas même les bus gratuits, ni le samedi, ni le mercredi. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Cette expérience est donc financée par des grandes entreprises qui opèrent de la sorte un lobbying efficace pour le jour où cela sera obligatoire et qu'un appel d'offres sera lancé.

Deuxièmement, une autre petite interrogation qui n'en est pas moindre. Ne pas compter en la matière que sur les grands groupes pour être force de propositions et ainsi évitons de continuer à privatiser le mobilier urbain. Quand le groupe JC Decaux est mandataire de la DSP de nos abribus, il les finance à grand renfort de publicité que, malgré nous, nous acceptons ; publicité, nous l'avons rappelé ici, qui promeut une société de consommation qui est responsable en grande partie de cette même augmentation de déchets, etc. Le cercle vicieux.

Être opportuniste, oui, c'est bien. Mais être proactif, c'est mieux, et anticiper qui fera le design, qui fabrique et comment ce sera fait, c'est encore mieux. Ainsi, à l'issue de cette expérimentation, nous vous invitons à vous engager dans un portage de projet de design d'un mobilier made in Amiens

qui correspondra aux évolutions à apporter à ces corbeilles, on en a tous convenu, peu esthétiques.

Un projet avec les Amiénoises, les Amiénois, avec les universités, l'IUT, l'école de design, pourquoi pas, avec les associations aussi qui œuvrent depuis longtemps sur le sujet de la réduction des déchets, qui par exemple sensibilisent au compost et construisent des composteurs urbains en chantier d'insertion avec le soutien de la collectivité. Ainsi, ces PAV, ces points d'apport volontaire, peuvent à l'avenir être un très bon prétexte pour renforcer une filière porteuse d'emplois locaux.

Merci.

M. GEST : D'autres demandes d'intervention ? Monsieur DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : On dévie forcément un petit peu de la délibération elle-même, mais je suis sûr que le débat est intéressant puisque ces points d'apport volontaire que vous allez installer essentiellement en centre-ville d'Amiens et à Saint-Leu sont une bonne chose. Très clairement, les Français sont de plus en plus à même de vouloir trier leurs déchets et leur proposer... Si, si, Monsieur GEST, ne levez pas les yeux comme cela. Je vous assure que de plus en plus de Français trient leurs déchets...

M. GEST : Oui.

M. DESCHAMPS : Et ont envie de le faire, mais il leur manque...

M. GEST : Oui. C'est vrai. C'est vrai. Non. Mais je suis... par contre...

M. DESCHAMPS : Il leur manque les outils. Il leur manque les outils.

M. GEST : Ils ne sont pas toujours citoyens, mais c'est vrai qu'ils trient beaucoup plus qu'avant, et on n'y est pas pour rien d'ailleurs.

M. DESCHAMPS : Non. Mais je pense que le rôle des élus et des collectivités c'est d'aider, c'est d'expliquer et c'est de mettre les outils qui facilitent cela.

Alors forcément, cette délibération, elle amène à parler de leurs grands frères à ces points d'apport volontaire qui vont être testés en centre-ville, et les grands frères ce sont les gros frères, les gros points d'apport volontaire qu'on trouve un petit peu partout dans la métropole et qui, disons-le, sont très moches. Et puis, je ne trahirai pas un secret en disant que je suis sûr, Monsieur le Président, que vous pensez aussi qu'ils sont très moches.

Alors, c'était bien de les tester. Il fallait le faire. Cela fonctionne. Cela fonctionne parce qu'il y a beaucoup d'habitants d'amiénoises, de maisons amiénoises notamment, qui n'ont pas de jardin, qui n'ont pas de cour et qui, par la décision du maire d'Amiens de faire verbaliser les habitants qui ne rentrent pas leurs containers, décision que nous approuvons parce que cela contribue aussi à embellir notre ville, de ne pas laisser ces containers à l'extérieur, eh bien, ces Amiénois-là ont trouvé dans ces grands bacs une solution et ont abandonné définitivement leurs bacs en disant à la métropole : « Reprenez-les, je sortirai mes poubelles tous les jours et je ferai quelques cinquantaines de mètres ou centaines de mètres pour déposer mes déchets tous les soirs ou tous les matins dans ces bacs. »

Seulement, je vous l'ai dit, ils sont moches. Ils sont gros. Parfois, ils sont mal positionnés. Ils gênent quand on est automobiliste parfois les... On a du mal avec les croisements, les

intersections, on ne voit pas bien. Et à notre sens, il y a une vraie réflexion à avoir sur la refonte complète de cela.

Alors, l'idéal serait forcément d'en enterrer le plus grand nombre, mais je sais que vous allez être confronté à deux problématiques. La première, elle va être financière parce que cela coûte très cher d'enterrer un point d'apport volontaire. La deuxième : la réponse, elle est technique. Vous allez certainement me dire, oui, je sais, je suis un mage et un devin, vous me le dites à chaque conseil, que le sous-sol amiénois est truffé de réseaux et que c'est compliqué de creuser où on aimerait creuser pour enterrer ces choses-là.

Alors, si on ne peut pas, eh bien, laissons-les en surface mais regardons, et là je suis entièrement d'accord avec Julien PRADAT, faisons travailler, comme on l'a fait sur d'autres projets, nos ingénieurs, nos élèves d'école de design. Nous avons plein de forces vives dans la métropole qui seraient capables de nous proposer des choses plus belles, plus pratiques et certainement plus incitatives, parce qu'il faut être incitatif. Et d'ailleurs, vous l'avez fait pour la collecte de verre avec Cling ou Clik, je ne sais plus le nom.

M. GEST : Cliiink.

M. DESCHAMPS : Je crois que c'est Cliiik, voilà. Et c'est bien cela. C'est bien parce qu'on se prend au jeu et il faut aller là-dessus. Donc, j'aimerais vous entendre, si vous le voulez bien, sur votre volonté d'améliorer ces points d'apport volontaire.

M. GEST : D'autres interventions ? Non. Isabelle SAVARIEGO veut répondre ?

MME SAVARIEGO : Oui, oui. Donc...

M. GEST : Pour le rapport d'ailleurs parce qu'après c'est annexe.

MME SAVARIEGO : J'ai noté que personne n'apprécie ce genre de gros PAV. En revanche, au départ, il s'agissait d'un test. Le test s'avère plutôt pas mal. En revanche, pour en trouver des plus sympathiques, c'est un peu compliqué. Alors effectivement, on pourrait proposer de faire appel à des écoles de design, enfin à l'école de design ou à d'autres. Mais de toute façon, quoi qu'il en soit, pour les prochains achats, nous voulons vraiment améliorer la situation.

M. GEST : Alors, je complète la réponse. S'agissant du rapport lui-même, pour répondre à Monsieur PRADAT, il s'agit bel et bien d'une expérimentation, et comme vous l'avez dit vous-même d'ailleurs, cela va nous permettre effectivement, en prévision de l'application de la loi, de faire des tests sur, bon, les containers, mais également sur les lieux où il faut en mettre pour que ce soit efficace. Donc, pour l'instant, on en est là. On n'est pas plus loin, donc.

Après, comment dirais-je, pour essayer d'imaginer mieux, moi, je vais vous dire : évidemment, Monsieur DESCHAMPS qui lit dans mes pensées, effectivement avait raison cette fois-ci. On n'est pas satisfaits aujourd'hui des containers que nous avons. Ils ne sont pas très esthétiques. Je parle des containers de, comment dirais-je, qui ont été installés il y a maintenant 3 ou 4 ans. Alors, et c'est vrai aussi ce que Monsieur DESCHAMPS dit : c'est tellement compliqué de trouver des lieux pour les installer sans que vous n'ayez des protestations des riverains qui... C'est très compliqué, je vous assure, sinon Madame le Maire d'Amiens aimerait qu'on en ait davantage, et elle a raison. Mais c'est d'une complexité inimaginable. Donc cela, il faut prendre cela en compte.

Après, si on est capables en interne, quand on dit en interne peut-être avec l'ESAD, de concevoir quelque chose, qu'il faut fabriquer après, mais concevoir quelque chose de chez nous et qui soit plus esthétique, cela, ce n'est, à mon avis, pas ce qu'il y a de plus compliqué. Moi, je suis d'accord.

Il faut qu'on trouve aussi un équilibre économique parce que comme vous l'avez dit, Monsieur DESCHAMPS, cela a un coût très important. Moi, vous savez, maintenant quand je me déplace dans d'autres villes de France, j'ai toujours le réflexe y compris de prendre des photos des containers et je peste parce que j'en vois qui sont beaucoup plus esthétiques et ce n'est pas du tout le même prix. Mais ce n'est pas du tout le même prix.

Et ce que l'on a voulu faire, et c'est là où je réponds aussi à Monsieur PRADAT, dans un premier temps, ce qu'on a voulu faire, c'est développer le tri, et on y est parvenus. L'augmentation du tri, c'est pour cela que je disais qu'on n'y est pas pour rien, elle a été effectivement constatée sur la ville et sur l'agglomération, et notamment sur la ville lorsque l'on a multiplié les lieux déjà où on peut déposer son verre, ses papiers, ses cartons, etc., les incitations comme Cliink bon. On a encore des progrès à faire sur le verre notamment, mais on a progressé sensiblement. Si on a progressé, c'est parce qu'on a su utiliser aussi ce que les opérateurs mettent à la disposition.

Cette fois-ci, ce n'est pas un opérateur. C'est un publicitaire, on va dire cela comme cela. Decaux, c'est un publicitaire. Bon. Il nous propose la gratuité. Que dans sa tête il se dise sûrement que derrière cela me profitera, libre à lui de le penser. Mais après, de toute façon, il y aura un marché. Et donc, on fera un marché et on verra bien qui peut éventuellement remporter ce marché. Il n'y a absolument aucun autre engagement que ce qu'on a évoqué, qu'Isabelle SAVARIEGO a proposé. On est en train de travailler sur les sites déjà parce qu'il ne faut pas non plus que les rues qu'on a évoquées deviennent un alignement de containers. C'est vrai aussi que si on les met dans les rues où il n'y a jamais de personnes qui sont en train de consommer, comme on consomme beaucoup maintenant dehors, cela n'a pas de sens et l'expérimentation ne servira à rien. Donc, tout cela, on essaie de le prendre en compte. Mais on est tout à fait preneurs d'idées pour améliorer l'esthétique des containers.

On a fait ce qu'on a pu la dernière fois. Je le dis parce que c'était Patrick DESSEAUX qui avait ce dossier en charge dans le mandat précédent. On a surtout comme objectif de multiplier les points, et on y est arrivés et on a eu des résultats. Maintenant, effectivement l'esthétique, est importante.

Voilà. Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 - COLLECTE DES PNEUS USAGES EN DECHETTERIES. SOCIETE GURDEBEKE. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec la Société GURDEBEKE, agréée par ALIAPUR, seul organisme assurant la collecte et le recyclage de pneus usagés. ALIAPUR prendra en charge l'intégralité de la collecte et du traitement des pneus usagés collectés en déchetteries. Cela passe par la mise en place de bennes ou conteneurs pouvant être repris par le collecteur. La dépense s'élèverait à 1 548 € HT par an pour les trois déchetteries.

M. GEST : Très bien. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. RESTAURATION, GESTION ET VALORISATION D'ESPACES NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE. PROGRAMME. ANNEE 2021. SUBVENTION. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'accorder une subvention de 32 995 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, au titre de l'année 2021, répartie comme suit :

- 18 003 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise valeur du Grand Marais de la Queue à Blangy-Tronville ;
- 14 992 € pour assurer le programme de restauration, de gestion et de mise valeur du Fond Mont Joye.

Je vous propose également d'approuver et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante cadrant le versement de ces deux sommes. Pour ces deux programmes, le coût total de l'opération est estimé à 65 497 €.

M. GEST : Dossier classique. Je suppose qu'il ne pose pas de problème. Je le mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 - ESPACES NATURELS SENSIBLES. PROGRAMME GLOBAL D'ACTION EN FAVEUR DE LA PRESERVATION ET LA VALORISATION DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE D'AMIENS METROPOLE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DES HAUTS-DE-FRANCE. SUBVENTION. ANNEE 2021. CONVENTION.

MME SAVARIEGO : Je vous propose d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 7 000 € au profit du Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie dans le cadre de son opération visant à dynamiser l'action en faveur de la préservation et valorisation des espaces naturels du territoire. Le coût total du programme, supporté aussi par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, est estimé à 15 269 €. Je vous propose également d'approuver la convention à intervenir et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. GEST : Pas de problème(s) pour ce rapport ? Il est aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

29 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. ASSOCIATION LES TERRASSES DES BORDS DE SOMME. SOUTIEN A L'OPERATION DE CHANTIERS PARTICIPATIFS. SUBVENTION. ANNEE 2021.

MME SAVARIEGO : Donc là, il s'agit d'octroyer une subvention d'un montant de 2 900 € à l'association Les Terrasses des Bords de Somme afin de contribuer à l'organisation de chantiers participatifs visant à créer diverses structures en bois favorables à la faune, la flore et à l'homme. Il s'agirait notamment de nichoirs, tables, bancs, pergolas ou encore des toilettes sèches qui seraient installés en bord de Somme. Un événement convivial annuel serait organisé par l'association pour valoriser ces installations.

M. GEST : Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Il est aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 - SENSIBILISATION DU PUBLIC. OPERATION FETE DES JARDINIERS. COLLECTIF CITOYEN ET ASSOCIATION DE JARDINIERS RIVERY SAINT-PIERRE. SUBVENTION. ANNEE 2021.

M. GEST : Le rapport n° 30 est annulé, vous le savez. Cela concernait Rivery.

RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR

31 - TRAME VERTE ET BLEUE. OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE. ATLAS DE LA BIODIVERSITE INTERCOMMUNALE DE LA TRAME PRAIRIALE ET BOCAGERE SUR 23 COMMUNES D'AMIENS METROPOLE. SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION.

MME SAVARIEGO : Donc, l'Office Français de la Biodiversité a lancé un appel à projets pour inciter, par un soutien financier, les collectivités territoriales à s'engager dans la mise en place d'Atlas de la biodiversité.

Dans le cadre du schéma Trame Verte et Bleue d'Amiens Métropole, différents corridors écologiques ont été identifiés en 2013 sur le territoire, faisant émerger des milieux peu valorisés, voire méconnus. De même, un programme d'acquisition et d'amélioration des connaissances en termes de biodiversité est préconisé dans le plan d'actions adopté en 2015 de la Trame Verte et Bleue. Cet appel à projets serait l'occasion de renforcer la mise en œuvre du plan d'actions.

Je vous propose ainsi d'approuver le projet Atlas de la biodiversité intercommunale de la trame prairiale et bocagère d'Amiens Métropole. Cette trame s'étend du Nord au Sud, principalement sur l'Ouest du territoire, et concerne 23 communes métropolitaines.

Ce projet, prévu pour une durée de 2 années, de juillet 2021 à juin 2023, vise à réaliser un inventaire de terrain permettant de traduire les connaissances dans les politiques d'aménagement et de gestion des territoires et de les partager au niveau national. Ce projet envisagerait également une participation citoyenne et une sensibilisation du public sur la biodiversité.

Enfin, son coût est estimé à 201 500 € HT, étant entendu que si vous y autorisez Monsieur le Président, une subvention auprès de l'OFB, donc l'Office Français de la Biodiversité, pourrait être sollicitée à hauteur de 161 200 €.

M. GEST : Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui. Bien sûr, Madame BECKER.

MME BECKER : Oui, merci.

Alors, le groupe Amiens c'est l'tien approuve cette sollicitation qui permet de débloquent une situation qui était malheureusement en attente. Cette subvention va en effet permettre de mener une action qui était préconisée dans le plan d'actions pour la Trame Verte et Bleue adopté par le conseil d'Amiens Métropole en 2015.

En 2021, vous profitez de l'effet d'aubaine du plan France Relance initié en réponse à la crise sanitaire pour solliciter une subvention de l'Office Français de la Biodiversité qui permettra de mener une action préconisée dans le plan d'action pour la Trame Verte et Bleue, plan qui a été adopté par le conseil d'Amiens Métropole en 2015, il y a donc 6 ans.

Vous comprendrez notre attachement à vous demander des calendriers de réalisation prévisionnels. Si cette situation va dans le bon sens, l'urgence de la préservation de la biodiversité paraît s'imposer à vous de manière limitée. Certes, l'action mise en œuvre est prévue pour une

durée de 24 mois, mais le renfort en moyens humains pour suivre ce dossier est limité à 18 mois. Force est de constater que les moyens affectés sont avarés.

La création de l'Atlas n'est pas un document de plus à faire, car il faut le faire, et des subventions existent. Elle nécessite des moyens humains pour réaliser un inventaire précis et permettre d'impliquer les citoyens dans cette démarche.

Rappelons qu'un Atlas de la biodiversité intercommunal est un outil qui permet de mieux connaître les enjeux de la biodiversité, de minimiser les impacts futurs des aménagements et de s'engager vers une amélioration continue de la gestion des sols et du territoire.

Nous regrettons qu'il arrive si tard. Celui que vous proposez se concentrera sur 23 communes situées sur la partie Ouest de la métropole, notamment celles de Pont-de-Metz... 23 communes, oui. Celles de Pont-de-Metz et d'Amiens, là où vous entendez artificialiser 62 hectares de terres agricoles pour la première tranche ; terres agricoles situées entre les Vallées de Grâce et de la Selle qui, à n'en pas douter, sont des réservoirs de biodiversité, et tout cela pour la création de la zone d'activité Boréalia 2.

Entre le béton et la biodiversité, il va falloir choisir, car sans volonté politique et sans moyens, rien ne changera. La biodiversité continuera de subir les assauts d'un développement économique trop gourmand en terre qui n'a de cesse de la reléguer au second plan, forcée de s'installer sur les seules haies paysagères dont vous borde les zones d'activité économique.

M. GEST : Bien. Y a-t-il d'autres interventions ? Je ne sais pas si en matière de calendrier, Isabelle SAVARIEGO a des précisions à donner.

MME SAVARIEGO : La réalisation est bien prévue sur 24 mois et donc la fin serait en juin 2023.

M. GEST : D'accord. Je mets donc aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

32 - TRAME VERTE ET BLEUE. CHARTE DE PRESERVATION DES POLLINISATEURS. PARTENARIAT AVEC L'ÉTAT ET LES APICULTEURS LOCAUX. CONVENTION TRIPARTITE.

MME SAVARIEGO : Afin de lutter contre la perte accélérée constatée de la biodiversité et dans le cadre de la charte de préservation des insectes pollinisateurs, je vous propose d'approuver la convention à intervenir avec l'État et les apiculteurs locaux désireux d'installer des ruchers au Jardin Archéologique de Saint-Acheul, dans lequel une parcelle isolée, propriété de l'État, est particulièrement favorable à l'accueil de cette activité. Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention.

M. GEST : Merci. Pas de problème(s) sur ce rapport ? Madame BECKER.

MME BECKER : Alors, le groupe Amiens c'est l'tien approuve ce projet de signature d'une convention relative à l'implantation de 3 à 5 ruches dans le jardin archéologique de Saint-Acheul. Nous voterons pour. En effet, notre milieu urbain à Amiens présente plusieurs atouts pour héberger des abeilles mellifères. Il est moins pollué par les pesticides et c'est un espace riche en fleurs, source de pollen. Surtout le renforcement de la biodiversité, notamment des populations d'insectes pollinisateurs, doit être un impératif de toute politique publique locale durable.

Faciliter l'installation d'apiculteurs contribue au développement social, environnemental et économique de notre territoire par des activités et des emplois non délocalisables et utiles socialement à toutes et tous.

Vous allez voir que nous sommes, le groupe Amiens c'est l'tien, un groupe d'opposition constructif, contrairement à ce que Monsieur DE JENLIS disait jeudi dernier en conseil municipal, puisque voici quelques propositions pour développer la préservation des pollinisateurs et mener une stratégie volontariste en matière de biodiversité urbaine et périurbaine.

Établir un plan d'action ruches et pollinisateurs en lien avec les apiculteurs locaux, avec une attention particulière pour l'ensemble des insectes pollinisateurs sauvages, et notamment il serait possible également d'aménager en prairie des réserves foncières pour développer la présence des plantes mellifères et d'installer des ruches dans les parcs zéro phyto, par exemple, ou dans les zones de protection des captages d'eau.

Aussi, nous sommes favorables au renouvellement du rapport exposé auparavant par Monsieur DESSEAUX et déjà adopté le 13 avril 2017, de convention tripartite entre l'État, Amiens Métropole et les apiculteurs locaux désireux d'installer des ruchers au jardin archéologique de Saint-Acheul.

Nous apportons une observation pour l'avenir. La durée d'un an avec renouvellement tacite dans la limite de 3 ans est relativement courte pour des enjeux pérennes de préservation et de renforcement de la biodiversité. Des autorisations d'occupation plus longues doivent être étudiées en lien avec l'État. À ce titre, Monsieur le Président, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les modalités pour le choix de l'apiculteur et si la présente convention pourra être signée prochainement ?

Cette expérience d'installation d'un apiculteur, si elle a pu être réalisée sur 7 sites d'Amiens Métropole, ne doit pas être unique et isolée. La charte pour la préservation des insectes pollinisateurs adoptée en 2014 devait également concrétiser l'engagement d'installation d'hôtels à insectes et l'occupation de terrains en zone urbaine et périurbaine par des apiculteurs locaux. Une convention type a été approuvée pour le mandat 2014-2020 vous donnant délégation, Monsieur le Président. Pouvez-vous faire un bilan de ce dispositif à notre assemblée pour la période 2014-2020 et apporter un état des lieux d'installation ?

Je vous remercie.

M. GEST : Alors, je ne sais pas quels éléments de réponse peut avoir Isabelle SAVARIEGO. L'état des lieux, il faut le préparer, Madame, donc je ne vois pas d'obstacle à ce qu'on vous fasse un rapport sur le sujet et qu'on vous le fasse parvenir et qu'on le fasse parvenir à l'ensemble des élus. Mais je ne pourrai pas vous y répondre aujourd'hui. Est-ce qu'Isabelle SAVARIEGO a des éléments à préciser ?

MME SAVARIEGO : Non, mais je peux effectivement demander aux services concernés de vous faire l'état des lieux. Oui, je peux juste vous dire, et vous le savez, qu'il y a aujourd'hui 8 conventions, donc ce serait la 9^e. Mais en revanche, l'état des lieux, effectivement, je ne l'ai pas.

M. GEST : Très bien. Donc, on a pris note et de la demande de Madame BECKER et de ses propositions. Je mets aux voix... Pardon ?

MME SAVARIEGO : Les modalités pour le choix de l'apiculteur ? Cela, on ne me les a pas données non plus, mais j'imagine qu'on fait un appel et... Mais cela, c'est pareil : je peux vous le préciser dans la réponse que je vous apporterai.

M. GEST : Très bien. On vous donnera ces précisions. Je mets aux voix le rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

**33 - CAMPING COMMUNAUTAIRE DU PARC DES CYGNES. PROJET DE DEVELOPPEMENT 2021.
REPOSE A UN APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME ET SOLLICITATION DE
LA SUBVENTION AFFERENTE.**

M. DECLÉ : Il s'agit, mes chers collègues, si vous l'acceptez, de candidater à un appel à projets du Conseil départemental de la Somme pour le camping du Parc des Cygnes, un appel à projets qui s'appelle : « Développer l'hébergement favorisant l'itinérance ».

Souvenez-vous : il y a quelques mois, je vous avais présenté un point assez similaire. L'intitulé de l'appel à projets était un peu différent, mais l'objet était quasiment le même. Nous avons candidaté pour une série d'investissements à hauteur de 225 000 € TTC et donc le Département nous a accompagnés à hauteur de 50 000 €.

Il s'agirait de renouveler l'opération, donc cette fois-ci pour les investissements suivants :

- La création d'une aire de camping-cars sur le camping du Parc des Cygnes ;
- La réhabilitation intégrale d'un des deux blocs sanitaires centraux ;
- Ainsi que la mise en place d'un nouveau contrôle d'accès, notamment pour cette aire de camping-cars.

Cela fait donc une série d'investissements à hauteur de 420 000 €, en espérant donc que le Département puisse nous accompagner à hauteur de 75 000 €.

Et donc, je profite également de ce point pour vous présenter plus globalement le sujet du camping du Parc des Cygnes via ce PowerPoint, suite à une question qui a été formulée par notre collègue Renaud DESCHAMPS il y a quelques mois en commission développement économique pour savoir si on pouvait avoir une vision plus globale du sujet. Donc, voici le PowerPoint.

Donc, quelle stratégie pour le camping ? Donc, comme vous le savez toutes et tous, ce camping du Parc des Cygnes est situé dans le secteur Ouest en face du parc du Grand Marais.

Il y a 145 places, dont 9 mobile-homes et 2 tipis 4 personnes. Souvenez-vous : les deux tipis, on avait voté ce point il y a quelques mois pour candidater à un appel à projets du Département qui nous a accompagnés sur les investissements sur les 2 tipis 4 personnes.

Donc, de 2003 à 2015, le camping fonctionnait dans le cadre d'une délégation de service public confiée à la SARL Le Parc des Cygnes. Il a ensuite fait l'objet d'une autorisation d'occupation du domaine public à la SAS AMBIANI. Puis en 2018, une mise en place d'une procédure de DSP n'a pas abouti et donc depuis le début de l'année 2019, c'est la SPL qui est gestionnaire du camping et vous allez voir que cela change beaucoup de choses, puisqu'en effet lorsque la SPL reprend la gestion du camping, il y avait beaucoup de choses qu'il fallait changer.

À l'origine, le paysage était ouvert sur les étangs. Ce n'était plus le cas en 2019 et donc nous avons corrigé le tir. Vous le verrez dans les slides suivantes. Donc voilà, je pense qu'une image vaut mille mots : voici quelques exemples qui révèlent l'état de dégradation du camping lorsqu'on a repris la gestion, lorsque la SPL a repris sa gestion en janvier 2019.

Donc évidemment, sans surprise, les touristes n'étaient pas contents. Sur Google, on avait une moyenne de moins de 2 sur 5. Alors, je vous rassure, maintenant cela a changé : la moyenne est de plus de 4 sur 5, et elle ne fait qu'augmenter de semaine en semaine, puisque nous avons fait les investissements nécessaires pour améliorer l'état du camping.

Donc, la stratégie en 2019 était avant tout une stratégie basée sur l'urgence, donc mettre en place une gestionnaire non logée sur place mais qui était très expérimentée, une hôtesse d'accueil, un agent d'entretien, un cuisinier, une femme de ménage et des stagiaires. Et donc en 2020, nous nous sommes appuyés sur un couple gestionnaire donc qui vient de partir, mais donc là, depuis un mois, nous avons un nouveau couple qui, lui aussi, est très investi et très dynamique sur non seulement la vie du camping évidemment mais aussi sur les projets de développement, une hôtesse d'accueil, un agent d'entretien, un stagiaire. Et donc, des nettoyages et l'entretien des bâtiments ont été effectués, de la maintenance ainsi que l'entretien des espaces verts.

Donc, en 2019 et 2020, un certain nombre d'actions ont été réalisées :

- Les travaux de paysagement ;
- Le rafraîchissement de l'espace d'accueil, et vous verrez sur les photos suivantes que cela change beaucoup de choses ;
- Le maintien de l'activité de petite restauration ;
- La vente de produits locaux ;
- Un service de location de vélos qui permet donc aux touristes d'emprunter le chemin de halage et donc d'arriver en centre-ville, puisque le chemin de halage est juste à côté du camping du Parc des Cygnes ;
- La création d'un poulailler récréatif ;
- La rénovation de l'aire de jeux ;
- La végétalisation des clôtures et le recrutement d'un gestionnaire.

Et donc, dans les actions qui sont menées en 2020, vous reconnaîtrez un certain nombre d'investissements que je vous avais présentés il y a quelques mois, lorsqu'on avait candidaté à l'appel à projets du Conseil départemental. Donc, vous voyez de nouveau l'installation de la nouvelle borne de vidange, le réaménagement de l'espace accueil qui fonctionne 24h/24 désormais, le couple gestionnaire donc qui vient de changer, les réparations diverses et les installations des 2 tipis 4 personnes qui, je vous le dis, ont déjà beaucoup de succès.

Donc, pour votre information, 75 % de la clientèle, ce sont des camping-caristes. 40 % de la clientèle est française et 60 % est étrangère, et donc évidemment ce n'est pas sans conséquence depuis un an. Souvenez-vous : quand je vous avais présenté le bilan de l'été 2020 du tourisme à Amiens, c'était le camping qui avait le plus souffert, c'est fatal, puisque comme la plupart des

clients sont étrangers et que la clientèle étrangère est manquante en ce moment, forcément c'était le site qui avait le plus souffert.

Pour votre information, depuis qu'il a rouvert, il y a un mois, la clientèle française est déjà là, est très présente et très fidèle. On a les mêmes chiffres qu'il y a deux ans concernant la clientèle française et évidemment, pour l'instant, hélas, en attendant l'évolution de la crise sanitaire, la clientèle étrangère est encore manquante, mais tous les mobile-homes sont complets depuis un mois et donc la clientèle française est heureusement très présente sur le camping des Cygnes.

Et donc, je fais une petite digression. Pour l'office du tourisme, c'est pareil. Lors du week-end de la Pentecôte, on a eu deux tiers à trois quarts des flux touristiques qu'on avait pour le week-end de la Pentecôte 2019. Donc petit à petit, le tourisme sur notre territoire reprend. Je pense qu'on l'a tous remarqué ces derniers week-ends, et donc nul doute que dans les prochaines semaines, les touristes reviendront à quantité équivalente, même, souhaitons-le, supérieure à il y a deux ans.

Et donc du coup l'ambition, l'une des ambitions de cette série d'investissements pour le camping du Parc des Cygnes, c'est de faire en sorte que ce camping soit ouvert toute l'année, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est ouvert du 1^{er} avril au 31 octobre. Là, l'objectif, c'est qu'il soit ouvert toute l'année, notamment pour l'aire de camping-cars et les camping-caristes, mais également pour les hébergements insolites, donc les 2 tipis, mais également les 13 hébergements supplémentaires que nous allons mettre en place.

Donc, en 2021, c'est l'objet du point que je vous présente aujourd'hui. L'action 1, c'est de poursuivre la remise aux normes des blocs sanitaires et donc l'un des deux blocs sanitaires centraux. En faire, je l'ai dit, un camping 4 saisons, un camping ouvert toute l'année pour les camping-caristes mais également pour celles et ceux qui voudraient essayer les hébergements insolites. Donc, vous avez ici quelques exemples d'hébergements insolites qu'on pourrait mettre en place en plus des deux tipis 4 personnes. Ce sont des exemples, ce sont des images. Ce n'est pas forcément ces hébergements-là qu'on choisira, mais donc voilà les exemples de ces hébergements qui pourraient fonctionner toute l'année.

Donc, je l'ai dit, sans surprise l'année 2020 a été compliquée pour le camping puisque la clientèle, le principal étant étrangère, forcément on a fait moitié moins entre avril et octobre 2020 par rapport à avril et octobre 2019.

Et donc maintenant, je vous propose de voir en images, parce qu'encore une fois une image vaut mille mots, la différence, là, vous voyez, par rapport à la première slide que je vous avais présentée sur l'état de dégradation. Là, on voit que c'est le jour et la nuit ; que tout a été remis aux normes.

Pareil pour les travaux de mise en valeur du paysage. Donc là, de nouveau depuis le mois de décembre 2019, on a une ouverture retrouvée sur le parc du Petit Marais.

Le bloc sanitaire... Euh le bloc sanitaire. Le bloc accueil, pardon, et le snack ont été rafraîchis également. Pareil pour la terrasse et le pavillon d'accueil. On voit que là il y a une grande différence.

Donc, oui, slide suivante s'il vous plaît.

Donc là, pareil : l'aire de jeux a été transformée en poulailler.

Et donc là, vous pouvez voir, on en avait parlé il y a quelques mois, du barbecue collectif 60 personnes dans lequel on a investi avec le Conseil départemental.

Et donc voilà les fameux 2 tipis ou les tentes porteurs, comme on dit, les 2 tipis 4 personnes qui, je vous l'ai dit, ont déjà beaucoup de succès depuis un mois. Ils sont tous au complet pour les prochaines semaines.

Et donc l'espace accueil qui enfin est ouvert 24h/24 avec une partie restauration pour celles et ceux qui le souhaitent.

Et là, de même, les mobile-homes ont été restaurés. Ils ont une bien autre allure qu'il y a deux ans. Vous le pouvez voir en images.

Et donc la végétalisation du pavillon d'accueil, des abords sanitaires, la remise en état de la station de vidange, cela aussi, cela faisait partie des investissements que je vous avais présentés il y a quelques mois.

Et pareil pour la nouvelle signalétique et le travail sur l'affichage.

Donc, je crois que c'est la dernière slide.

M. GEST : Merci, Paul-Éric. Donc, vous avez vu que le travail qui a été engagé a largement transformé le camping, qui est encore un autre site que nous avons trouvé dans un bien triste état. Et donc, on s'est employés à le rendre de nouveau attractif. Ce n'est pas fini, mais on a déjà beaucoup progressé.

La parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci.

Avant tout, je souhaitais sincèrement remercier Paul-Éric DÈCLE pour cette présentation et puis le dossier qui nous a été remis en amont qui nous a permis de découvrir toutes les coulisses de ces travaux qui ont été effectués et, comme on peut dire, ce n'était pas du luxe parce que ce qu'on a vu démontre clairement qu'il y avait un besoin. Donc, merci. Merci, Paul-Éric.

Une question que nous nous posons concerne la partie camping-cars. Les camping-caristes sont une communauté en France de plus en plus nombreuse et puis en Europe aussi, et ils communiquent beaucoup entre eux sur les villes où il fait bon aller, où les aires d'accueil sont bien agencées, sont pratiques et sont proches des centres-villes et des zones touristiques.

J'ai regardé là, pendant que Paul-Éric faisait sa présentation, sur mon téléphone quelle était la distance entre ici et le Coliséum et le parc, enfin et le camping. Il me dit qu'en y allant à pied, il me faut 59 minutes. 59 minutes à pied pour aller du camping à ici me semble forcément un petit peu loin. Alors, le vélo, on ne va pas me convaincre des bienfaits du vélo, mais tout le monde ne peut pas prendre son vélo pour se rendre de ce camping au centre-ville. Alors, certains camping-caristes utilisent le vélo, l'accrochent à l'arrière et pourront le faire, bien sûr. Mais n'y a-t-il pas une offre complémentaire à imaginer, peut-être de moindre gabarit, en proximité plus proche de notre centre-ville ? Il fut question un temps d'un site rue de Verdun. Est-ce que le projet est totalement abandonné ? Est-ce que vous avez toujours dans vos cartons et dans vos idées un deuxième site qui pourrait accueillir quelques camping-cars ?

Et puisque je vous ai parlé de la rue de Verdun et que cela concerne aussi le tourisme, je me permets une petite question supplémentaire : est-ce que vous pouvez nous dire pourquoi les travaux de la passerelle sont à l'arrêt depuis quelques mois, voire plusieurs mois ?

M. GEST : Oui. Monsieur DESCHAMPS, il faut quand même que vous vous habituez à traiter des problèmes qui sont à l'ordre du jour franchement.

M. DESCHAMPS : Je le fais. Je le fais. Là, c'est la première fois que je déroge.

M. GEST : Oui mais bon.

M. DESCHAMPS : Je connais bien le règlement intérieur, Monsieur GEST.

M. GEST : La parole est à Martin DOMISE, qui est là-bas au fond.

M. DOMISE : Merci, Monsieur le Président.

Oui, je me permets de prendre la parole sur ce sujet qui concerne directement, parce que vraiment très opérationnellement, la SPL Vallée Idéale Développement que je préside, pour dire d'abord que le dossier qui a été présenté permet de montrer que les travaux qui vont être faits permettent d'étoffer considérablement l'offre existante et donc de se repositionner, de ce point de vue-là, comme cela a été présenté.

Je voudrais dire aussi que sur la proximité du centre-ville, c'est un point qui a évidemment été regardé, qui a été travaillé aussi, là, par les gestionnaires du camping et qui ont développé l'offre vélos sur place en mettant à disposition des vélos, y compris électriques, pour se rendre au centre-ville par le chemin du halage, qui est une promenade d'ailleurs très sympathique. Alors, j'entends les réserves qui peuvent exister mais voilà, cet aspect de relier le camping au centre-ville continue d'être travaillé et l'a déjà été fait. C'est un équipement qui a beaucoup progressé ces dernières années et je voudrais rendre un hommage tout particulier à Jean-Christian CORNETTE qui s'est impliqué avec vigueur pour redresser à la fois le sujet et la situation. Et donc, nous continuons le travail évidemment main dans la main avec les services. C'est un équipement qui continue d'avoir besoin de rénovation. Les blocs sanitaires sont effectivement caducs, donc on en a besoin si on veut tout simplement pouvoir ouvrir la saison prochaine.

Et puis il y a le choix qui a été fait sur le camping-car. Cela a été évoqué dans la présentation. Il fut un temps effectivement regardé la possibilité de pouvoir aménager un terrain dans la ZAC Gare La Vallée. Cela a été une question qui a été posée. On s'est aperçus en creusant le dossier, quand les services de la SEM et de la SPL ont creusé le dossier et ont affiné les chiffrages, que finalement cela coûtait beaucoup plus cher que ce qui avait été regardé au préalable. On était passés de 400 000 ou 500 000 € à 1 million, notamment en raison de normes environnementales et sur le traitement des eaux sur ces terrains qui sont, on le sait, compliqués sur la ZAC Gare La Vallée, puisqu'on reconstruit la ville sur la ville.

Et donc, il nous est apparu plus judicieux de conforter le camping de ce point de vue-là, d'y flécher les camping-cars, d'abord pour avoir une offre existante. Cela ne veut pas dire que c'est nécessairement exclusif d'autres développements, mais cela veut dire que cela permettait de conforter un équipement existant et d'avoir un service comme cela de manière clé en main. Et que les travaux, qui ont été évoqués, nous permettent par ailleurs, et c'est un point, à mon avis, important, d'ouvrir le camping toute l'année. Et cela, c'est aussi de notre responsabilité de gestionnaire du camping de regarder à ce qu'un investissement, et il est important, puisse

améliorer le fonctionnement et la rentabilité structurelle de l'équipement. Le but n'est pas de s'enrichir avec un équipement comme celui-là, mais de faire en sorte que quand on fait des investissements, eh bien, ils soient justifiés par le fonctionnement, et là, en étendant d'une certaine manière les horaires à toute l'année, bien évidemment cela va augmenter le chiffre d'affaires. Cela ne va être tout à fait une règle de trois parce que la grosse saison est celle d'été, mais on sait quand même que, par exemple, avoir cette possibilité au moment du marché de Noël et de la mise en lumière de la cathédrale, ce n'est pas complètement absurde d'avoir ce type d'équipement qui puisse tourner toute l'année.

Donc, je voudrais dire que c'est un équipement à potentiel. On y croit. Et que le projet qui a été présenté ce soir, évidemment, je le soutiens pleinement. Cela a du sens touristiquement. Cela a été dit. Cela a du sens économiquement. Je viens aussi de le rappeler. Et puis, cela a du sens écologiquement puisqu'on aménage des terrains, je veux dire, existants. Donc, c'est un beau projet sur plusieurs années qui va nous amener à rehausser le camping, à offrir aussi plus de services aux touristes qui vont s'intéresser de plus en plus à notre destination.

Je vous remercie.

M. GEST : Pour être aimable avec Monsieur DESCHAMPS, peut-être que Martin DOMISE pourrait donner une réponse sur la passerelle.

M. DOMISE : Ah oui ! Alors, j'allais demander de quelle passerelle on parlait. Donc, c'est la passerelle au bout du square Nisso-Pellossof, c'est celle-ci ? Bon. Moi, je n'ai pas connaissance que les travaux soient arrêtés depuis plusieurs mois, donc je... je vais... Honnêtement, là, je n'ai pas d'élément de réponse là. Pour moi, on n'est pas en dérapage par rapport au planning qui a été annoncé, mais bon. C'est peut-être une phase normale du chantier. Je n'ai pas les éléments là. Je vous les apporte, Monsieur DESCHAMPS.

M. GEST : Oui, Monsieur STENGEL.

M. STENGEL : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, je tenais également à remercier mes collègues Paul-Éric DÈCLE et Martin DOMISE pour le travail conjoint que nous avons effectué pour dynamiser le tourisme sur le secteur Ouest de la ville. En effet, le pari n'était pas nécessairement gagné. Je suis absolument heureux de constater que les réservations, eh bien, sont déjà garanties et présagent du grand succès que cela va représenter.

Bien entendu, il fallait que nous puissions travailler de concert. C'est pourquoi nous avons assuré également dans ce renouvellement de camping des activités sur le secteur. On peut faire référence à toutes les activités du Grand Marais qui sont un succès chaque année et qui, je pense, seront fortement appréciées des clients du camping dans les différents points. Et également, les aménagements de bord de fleuve et leur entretien qui font aussi un grand intérêt et qui font tout le lien et toute l'appréciation que l'on peut avoir de ce lieu de villégiature au cœur du poumon vert amiénois.

Donc, je me réjouis que les touristes viennent, j'imagine, des quatre coins de la France et j'irai même jusqu'à dire de même des touristes amiénois qui peuvent aujourd'hui apprécier ces structures. Je vous remercie.

M. GEST : Très bien. Je vais mettre aux voix ce rapport.

ADOpte A L'UNANIMITE

35 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. TAXE DE SEJOUR. ACTUALISATION DES TARIFS.

M. DECLE : Il s'agit d'actualiser les tarifs de la taxe de séjour. Donc, pour votre information, la dernière fois que ces tarifs ont été actualisés dans leur globalité, c'était pour le 1^{er} janvier 2018. Ils ont été actualisés au 1^{er} janvier 2019 mais uniquement pour les hébergements sans classement, j'y reviendrai après.

Il s'agit d'adopter ce point ce soir parce que la loi est claire : pour que ces tarifs puissent entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022, il faut les voter 6 mois avant. C'est pour cela que je vous les propose dès ce soir. Si j'avais présenté cela plus tard, ces tarifs n'auraient pu être effectifs que pour le 1^{er} janvier 2023.

Donc, les tarifs sont les suivants :

- Pour les terrains de camping classés en 1-2 étoiles, ils ne bougent pas ;
- Pour ceux qui sont classés en 3-4-5 étoiles, comme celui du camping, enfin comme le camping du Parc des Cygnes qui est 4 étoiles, on passe de 50 centimes à 60 centimes ;
- Pour tout ce qui est 1 étoile, on passe également de 50 à 60 centimes ;
- Pour le 2 étoiles, de 70 à 80 ;
- Pour le 3 étoiles, de 1 € à 1,20 € ;
- Pour le 4 étoiles, de 1,20 € à 1,70 € ;
- Et pour le 5 étoiles de 1,50 € à 2 €.

Il faut savoir plusieurs choses. Donc mes chers collègues – mais enfin cela, vous le savez déjà, j'imagine – mais ce sont donc les touristes, donc je le rappelle, qui paient la taxe de séjour.

Ces augmentations, elles sont minimales pour les personnes concernées. Je vous prends un exemple tout simple : vous prenez un couple avec deux enfants qui décide de passer un week-end dans un hôtel 3 étoiles, donc globalement dans un 3 étoiles à minima c'est 90 €. Un week-end, cela fait donc 180 €. Pour calculer la taxe de séjour, vous prenez les deux adultes, les deux enfants ne comptent pour le calcul de la taxe de séjour, et donc vous arrivez à un total, aujourd'hui, à Amiens de 184 €. Avec ce que je vous propose, l'addition passerait à 184,80 € et donc quel que soit l'exemple que vous prenez, un couple ou pas un couple, des enfants ou pas des enfants, vous constaterez que l'augmentation à la fin est aussi toujours entre 0,5 et 1 % alors que l'augmentation des recettes pour notre métropole serait de 15 %.

Si on part du principe que, par exemple – c'est un schéma, on aurait pu en prendre un autre –, qu'en 2022 on aura autant de touristes qui seront hébergés par des hôteliers qu'en 2018, on passerait de 388 000 € de recettes à 430 000 €. Donc, c'est 52 000 € en plus et donc cela fait plus de 15 % de recettes en plus pour la collectivité contre 0,5 à 1 % d'augmentation pour les personnes concernées.

Il y a également un point important à prendre en compte dans cette mesure : c'est en ce qui concerne les hébergements sans classement. Vous voyez qu'il y a un tarif palace qui a changé. Alors, j'imagine que vous le savez, mais nous n'avons pas de palace à Amiens Métropole. Mais si

ce tarif, on le fait passer de 1,50 € à 3 €, c'est parce qu'il s'agit d'un tarif plafonné pour les hébergements sans classement, puisqu'en ce qui concerne les hébergements sans classement, vous le voyez sur le tableau, il ne s'agit pas de tarifs fixes, mais de tarifs pourcentages. Et donc l'idée, aujourd'hui, le pourcentage est de 2 %, c'est de le faire passer à 5 % par équité vis-à-vis des professionnels de l'hôtellerie, puisque par exemple, si vous prenez par exemple mon couple de tout à l'heure qui prend un Airbnb, puisque les hébergements sans classement, voilà, c'est globalement les Airbnb, décide de prendre un Airbnb à 50 €, le calcul de la taxe de séjour est le suivant : vous devez diviser le prix par le nombre de personnes, donc 25 €, et donc vous calculez le prix de la taxe de séjour en fonction de cette base-là. Donc là, aujourd'hui, on est à 2 %. 2 % de 25 €, cela fait 50 centimes, c'est-à-dire même pas l'équivalent de ce qu'il faut payer lorsqu'on séjourne, lorsqu'on dort dans un hôtel de tourisme 1 étoile ou tout ce qui est 1 étoile.

Donc, il s'agit d'être équitable puisqu'évidemment, lorsque vous prenez des hébergements sans classement, c'est souvent pour faire une économie. Donc, pas de souci. Et parfois vous pouvez même être bien situé en centre-ville. Et donc c'est de dire : il n'y a pas de problème, vous en avez le droit, mais par contre le juste retour des choses, c'est que vous payiez une taxe de séjour équivalente, voire supérieure, à celle que vous auriez payée si vous aviez choisi d'être hébergé par des professionnels.

Donc là, si on reprend mon exemple, 5 %, c'est ce qui vous est proposé ce soir, 5 % de 25 €, cela fait 1,25 € c'est-à-dire un peu plus que ce que vous auriez payé si vous aviez choisi d'être hébergé par des professionnels qui sont des hôtels de tourisme 3 étoiles.

Donc évidemment, je le rappelle aussi, ces recettes de la taxe de séjour servent à financer nos projets touristiques. Le Pass touristique dont je vous ai parlé en décembre dernier, c'est notamment la taxe de séjour qui permettra de le financer. Elle financera également en partie l'aire de camping-cars dont on vient de parler, au camping du Parc des Cygnes, mais également elle sert à promouvoir notre territoire. La promotion de notre territoire est en partie financée par la taxe de séjour. Il y aura également le parcours Jules Verne, etc., etc.

Et donc, pour votre parfaite information, et j'en aurai fini, ces 5 % plafonnés à 3 € pour les hébergements sans classement, ce sont les tarifs qui sont appliqués dans les autres communautés de communes qui sont touristiques dans notre département, à savoir le Pays du Coquelicot et la Baie de Somme.

M. GEST : Merci. Alors, je vais mettre aux voix ce rapport, à moins qu'il n'y ait des interventions sur le sujet. Je n'en vois pas.

ADOpte A L'UNANIMITE

34 - OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES. MONTEE EN GAMME DES OFFRES TOURISTIQUES DE MEDIATION PATRIMONIALE, CULTURELLE ET NATURELLE. APPEL A PROJETS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME. CANDIDATURE.

M. GEST : J'ai le sentiment qu'on a oublié le 34. Je crois qu'on a sauté le 34, Monsieur DÈCLE. Donc, tu veux bien présenter ce rapport n°34.

M. DECLE : Oui. Merci, Monsieur le Président. Il s'agit, une fois encore, comme pour le point 33, de candidater à un appel à projets du Conseil départemental de la Somme. Cet appel à projets, cette fois-ci, s'appelle : « Renforcer l'attractivité touristique de la Somme ».

Donc, notre dossier s'appelle : « La montée en gamme des offres touristiques de médiation patrimoniale, culturelle et naturelle ».

Donc, il s'agit d'un des grands axes de la stratégie touristique que je vous avais présentée en décembre dernier. Stratégie d'ailleurs, j'en profite de ce point pour le dire, que vous avez sur vos tables. Vous avez le document de synthèse sur vos tables de la stratégie du Grand Amiénois qu'on a adoptée en décembre dernier.

Donc, il s'agit de solliciter, une fois encore, le Conseil départemental sur cette thématique-là.

Donc, les investissements au total s'élèvent à 240 000 € et donc on espère une participation du Conseil départemental de 72 000 €, et donc il s'agirait notamment de financer tout ce qui est lié à la promotion des activités touristiques et culturelles faites de manière dynamique. Donc, par exemple, le parcours Jules Verne dont on a parlé plusieurs fois. Donc, par exemple, le Conseil départemental pourrait nous aider à réaliser les 16 totems pour marquer le parcours, le totem avec écran tactile à l'office de tourisme. Également, cela, j'y tiens, l'achat d'un triporteur. Vous n'êtes pas sans avoir qu'on a aujourd'hui un public non négligeable qui n'a plus le réflexe de se rendre à un office de tourisme lorsqu'il se rend sur un territoire. Eh bien, qu'à cela ne tienne : on fera en sorte que ce soit l'office de tourisme qui vienne à eux grâce à cet achat de triporteur qui donc se promènera dans les rues les plus fréquentées d'Amiens, les plus touristiques d'Amiens.

Il s'agit aussi d'être accompagnés, si le Conseil départemental le veut bien, sur tout ce qui est lié aux visites théâtralisées, aux visites dynamiques et aux visites un peu décalées, donc à travers l'achat de costumes du couple Verne mais également la sonorisation pour les visites théâtralisées.

Et donc également, nous accompagner sur l'édition de parcours urbains qui seront présentés aux touristes à l'office de tourisme, notamment le parcours Arts Déco mais aussi le parcours Jules Verne.

M. GEST : Merci. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

36 - STADE DE FOOTBALL HENRI BIGNON. TRAVAUX 2020. FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE DE PONT NOYELLES. CONVENTION.

M. TAUFOR : Le stade de football Henri Bignon a la particularité d'être propriété de la commune de Querrieu et situé à Pont Noyelles.

Il est entretenu pour la moitié par la commune de Pont Noyelles et pour l'autre moitié par la commune de Querrieu.

Cet équipement, déclaré d'intérêt communautaire, a fait l'objet de travaux en 2020, financés par Amiens Métropole, pour un montant de 56 158 € HT.

Compte tenu de l'entretien partagé de cet équipement entre les deux communes, il est demandé une participation à la commune de Pont Noyelles pour un montant de 16 847 €, soit 30 % du montant hors taxes des travaux.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention de fonds de concours et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Je vous précise que la commune de Pont Noyelles a d'ores et déjà approuvé cette convention lors de son conseil municipal le 5 mars 2021.

M. GEST : Très bien. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Observations :

Mme DESBUREAUX s'est abstenue.

37 - HEBECOURT. INTERET COMMUNAUTAIRE. DECLASSEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE. REMBOURSEMENT POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS. CONVENTION.

M. DARRAGON : Il s'agit d'une délibération concernant la commune d'Hébécourt et je vous propose donc d'approuver la convention de remboursement à intervenir avec cette dite commune pour entretenir des espaces verts.

Cette convention acte également les évolutions constatées en matière de remboursement des frais supportés au titre des équipements sportifs et culturels. En effet, la bibliothèque-médiathèque a été désaffectée suite à sa fermeture en 2010 et le terrain de basket rattaché à l'école primaire retourne en pleine propriété de la commune.

Les dépenses correspondantes seraient de 7 800,74 € pour l'année 2020 et 8 133,85 € pour l'année 2021

Je vous propose également de dénoncer l'intérêt communautaire de ladite bibliothèque-médiathèque et d'autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention de remboursement.

M. GEST : Merci. Questions ? Pas de question. Je mets aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

38 - VŒUX. QUESTIONS ORALES.

M. GEST : Nous arrivons au point 38 où il y a un vœu, mais je dois dire qu'il y en avait un deuxième, de vœu, et je voulais remercier Madame THÉROUIN et son groupe d'avoir accepté de retirer ce vœu, comme je l'ai souhaité, non pas menacée, mais souhaité, parce que depuis le début de notre mandat, j'ai précisé que les vœux qui n'avaient pas de rapport ou un rapport très, très éloigné avec les compétences d'Amiens Métropole me semblaient, comment dirais-je, sortir du contexte et que j'appellerais à voter contre sans juger du fond, mais simplement parce que j'estime qu'on n'a pas à s'immiscer dans des débats qui sont de nature nationale, voire comme c'était le cas ici internationale, puisqu'il s'agissait du conflit Israël-Palestine.

Et je sais bien qu'habituellement ces vœux en plus, d'où qu'ils viennent, sont peu souvent neutres et, à mon avis, l'efficacité est extrêmement restreinte. En revanche, il ne me paraît pas particulièrement judicieux d'exacerber les passions sur des sujets aujourd'hui extrêmement délicats qu'on peut tous regretter bien évidemment, mais qui malheureusement, en ce qui concerne ce conflit, durent depuis plus de 70 ans.

En tout cas, je prends acte de la décision du groupe de Madame THÉROUIN à qui je donne la parole. Non ? D'accord. Monsieur BARA qui va nous donner lecture du vœu concernant la Politique Agricole Commune. Alors, je dois dire que là encore, c'est un vœu à caractère, j'allais dire, plus parlementaire qu'ici, mais enfin je ne vais pas tout vous refuser et donc vous verrez la réponse qu'on vous fera et je vous donne la parole.

M. BARA : Monsieur le Président, chers collègues,

La Politique Agricole Commune, la PAC, touche à des enjeux aussi essentiels que l'aménagement de notre territoire, son développement économique, notre souveraineté alimentaire, la juste rémunération des paysans et des paysannes, le climat et la biodiversité.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation a annoncé le 21 mai les grands arbitrages de son Plan National Stratégique, déclinaison française de la PAC. Ceux-ci s'inscrivent dans la continuité des précédentes PAC et du projet de réforme actuel qui ne remet pas en cause le principe des aides à l'hectare.

Ce principe, qui bénéficie surtout aux grandes exploitations et pousse à leur agrandissement, a pour corollaire la diminution progressive du nombre d'agriculteurs. En dix ans, la France a ainsi perdu plus de 60 000 responsables d'exploitation.

Ce principe éloigne également l'objectif de souveraineté alimentaire, puisqu'il ne permet pas de soutenir l'installation d'exploitations de petite taille. Celles-ci ont pourtant des retombées positives en matière d'emploi et d'accès à une alimentation locale et de qualité.

Enfin, ce modèle d'agriculture conventionnelle ne peut se passer d'usage massif d'intrants chimiques et de produits phytosanitaires. Il ne permet pas d'engager la transition agricole vers des modes de production plus respectueux de l'environnement.

La crise sanitaire a révélé aussi la fragilité de notre modèle de production alimentaire et a entraîné un changement de modes de consommation. Nos citoyens et citoyennes sont de plus en plus nombreux à se tourner vers des produits biologiques en vente directe via des circuits courts, dès lors qu'ils sont accessibles.

En s'inscrivant dans la continuité de la PAC, le nouveau Plan National Stratégique est une occasion manquée de répondre aux enjeux actuels et aux attentes des consommateurs.

Des propositions ont été avancées par plusieurs syndicats agricoles et ONG, notamment le plafonnement ou la dégressivité des aides, la revalorisation des paiements redistributifs sur les 52 premiers hectares et l'ajout d'une aide forfaitaire pour les petites fermes.

Considérant qu'il est indispensable de mener une politique locale favorable à l'emploi agricole afin d'augmenter la sécurité alimentaire de notre territoire ;

Considérant qu'Amiens Métropole n'a atteint que 5 % à 7 % de notre autonomie alimentaire ;

Considérant notre volonté commune d'engager le territoire sur le chemin de la transition écologique et sociale pour notamment soutenir une agriculture locale durable ;

Le conseil d'Amiens Métropole exprime sa solidarité avec le monde paysan et son accord avec celles et ceux qui rejettent les orientations du nouveau Plan National Stratégique.

Il invite aussi le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation à renouer le dialogue avec les syndicats qui ont quitté la table des négociations lors du dernier Conseil supérieur d'orientation et à adapter le Plan National Stratégique afin de dynamiser nos territoires autour d'une agriculture qui permette à de nombreux paysans et paysannes de s'installer sur notre territoire et de mieux nourrir les habitants et les habitantes.

M. GEST : Merci. Je donne la parole à Margaux DELÉTRÉ. Alors, Martin DOMISE a demandé la parole sur ce vœu. Donc cela, c'est autorisé, donc voilà. Je ne l'avais pas vu, là-bas. Et ensuite, on donnera la parole à Margaux DELÉTRÉ, et avant on donnera la parole à Renaud DESCHAMPS.

M. DOMISE : Merci. Merci, Monsieur le Président. Alors, d'abord cela n'a pas de rapport avec le vœu, mais ensuite je m'exprime sur le vœu. J'ai la réponse pour la passerelle.

M. GEST : Ah !

M. DOMISE : Et donc, les éléments métalliques de la passerelle sont actuellement en préfabrication et donc vont arriver d'ici mi-juillet, et donc cela pourra se poursuivre de manière visuelle. Mais donc, les travaux continuent de suivre leur cours. D'abord, cela, c'est la première nouvelle. Et deuxièmement, nous étalerons bientôt la communication sur ce chantier côté chemin du halage puisque cela en manquait. Voilà. Je referme la parenthèse, mais cela permettait de répondre rapidement.

Sur ce vœu, je suis toujours assez mal à l'aise avec cette façon d'opposer les uns et les autres, à commencer par opposer les agriculteurs entre eux. Et j'ai toujours tendance à penser, un peu avec bon sens paysan, que les premiers écolos, c'est nécessairement les agriculteurs parce que c'est d'abord leur outil de travail et qu'il faudrait être sacrément maso pour vouloir massacrer son propre outil de travail. Et que globalement on a une agriculture performante, qui s'améliore, mais que les changements, qui sont brutaux et profonds dans la consommation, poussent aussi les appareils productifs à s'adapter et que ces changements sont lourds. Et que l'agriculture, c'est aussi un secteur économique qui nécessite des investissements, et donc les questions de taille critique pour pouvoir investir se posent nécessairement. Donc, je fais toujours attention aux positions qui sont à la fois radicale et dogmatiques pour essayer de regarder ces sujets avec pragmatisme parce que, encore une fois, c'est des changements qui sont importants.

Et ce qu'il faut viser, et c'était le débat qu'on avait tout à l'heure sur la création de la ZAC Boréalia 2, c'est l'équilibre au fond et qu'un secteur économique finit toujours par suivre les aspirations des consommateurs, puisque c'est là la condition de sa survie. Et donc, cette adaptation se fait chemin faisant.

Et que quand on a le choix, nous, à l'échelle locale, on peut aussi faire le choix de favoriser une agriculture locale de proximité. C'est par exemple ce qu'on a fait en aidant, comment dirais-je, une self-cueillette et une exploitation agricole urbaine dans la ZAC Intercampus sur plusieurs hectares. Et c'est un choix, comment dirais-je, que l'on revendique parce qu'on pense que cela colle aux aspirations des gens qui sont souvent légitimes et que cela nous permet de construire la nature en ville et cette agriculture urbaine que parfois on entend appelée des vœux de certains groupes de cette assemblée, nous, on le fait. On le fait en consacrant, encore une fois, plusieurs hectares à l'agriculture urbaine.

Donc, je crois que tout cela est le fruit d'un équilibre, que l'agriculture s'adapte, et que souhaiter rayer d'un trait une manière de fonctionner qui est certes perfectible mais s'améliore et donne du

résultat, c'est toujours dangereux. Voilà. Donc, c'était un rappel à l'équilibre, de mon point de vue. C'est la raison pour laquelle, à titre personnel, je m'opposerai à ce vœu.

M. GEST : Monsieur DESCHAMPS à la parole.

M. DESCHAMPS : Merci. Ce n'est pas vraiment un vœu. C'est une tribune politique. Et puis, vous l'avez dit, Amiens c'est l'tien, pour le coup, n'a pas vraisemblablement compris le règlement intérieur et donc à chaque fois que ce type de vœu sera présenté, nous ne participerons pas au vote. Deuxièmement, je l'ai lu, ce « vœu ». Il y a de l'écriture inclusive à l'intérieur. Je n'aime pas l'écriture inclusive. On proposera peut-être un vœu pour interdire l'utilisation de l'écriture inclusive dans les prochains vœux.

M. GEST : Bien. Je...

M. DESCHAMPS : C'est évidemment une plaisanterie.

M. GEST : Avant...

M. DESCHAMPS : Mais cette écriture inclusive...

M. GEST : Avant de, comment dirais-je, de donner la parole à Margaux DELÉTRÉ pour qu'elle réponde au nom de l'exécutif à ce vœu, je veux préciser à Monsieur DESCHAMPS que ce n'est pas un problème de lecture du règlement intérieur. Le règlement intérieur, il détermine comment on peut poser des vœux ou des questions orales. En revanche, donc, il ne détermine pas ou ne prédétermine pas les sujets. Mais encore une fois, nous sommes, ici, dans une assemblée élue au deuxième degré, et je trouve que vouloir mener des débats politiques qui n'ont pas de rapport avec l'exercice des responsabilités de l'agglomération, outre le fait qu'en plus chacun sait bien qu'un vœu a une efficacité extrêmement limitée, je trouve que ce n'est pas normalement l'objet de cela. Il y a d'autres sujets qui sont des compétences d'Amiens Métropole qui effectivement justifient qu'il y ait des vœux ou des questions orales. Voilà pour cette mise au point.

La parole à Margaux DELÉTRÉ. Madame THÉROUIN, oui ? Ah ! pardon, je ne vous avais pas notée. Alors, si on peut donner un micro à Madame THÉROUIN.

MME THEROUIN : Merci. Il va falloir qu'on m'explique un truc parce que si on me dit qu'Amiens Métropole fait beaucoup de choses pour l'agriculture périurbaine, déjà il faut me dire où, puisque vous allez sans doute me parler des franches terres, c'est... Pendant ce mandat, on n'a rien fait entre la parenthèse de gauche entre 2008 et 2014. C'est quelque chose que nous avons fait nous, la gauche et avec les écologistes d'installer l'agriculture biologique à Pont-de-Metz près d'un captage d'eau, la seule chose qu'on peut faire quand on est agriculteur.

Donc, dites-moi où est-ce que vous faites les compensations agricoles pour toutes les terres que vous supprimez sous couvert d'emplois ? On verra s'ils sont durables, mais cela, on en rediscutera.

Et en quoi ce n'est pas d'intérêt local de parler d'agriculture si c'est soi-disant une compétence dans notre vœu ? Il va falloir m'expliquer les cohérences parce que cela dépend des sujets, cela dépend de qui présente les vœux, c'est... enfin voilà. Et puis...

M. GEST : Non, non, cela ne dépend pas de qui présente les vœux, Madame.

MME THEROUIN : Bah, je ne sais pas.

M. GEST : Ne dites pas cela, ce n'est pas vrai !

MME THEROUIN : Je ne sais pas. Monsieur DOMISE nous dit, à l'instant, que l'agriculture périurbaine, vous faites plein de choses et donc j'en déduis que cette compétence est métropolitaine ou en tout cas municipale ou quelque chose comme cela. Et puis, là, ce ne serait pas d'intérêt local et donc on ne serait pas légitimes à déposer ce vœu. En tout cas, vous ne m'avez pas dit qu'il était irrecevable en conférence des présidents à laquelle Monsieur DESCHAMPS d'ailleurs a encore une fois oublié de venir, puisqu'il doit faire beaucoup de campagnes. C'est difficile de cumuler les mandats, j'imagine. Enfin, en tout cas, il aspire beaucoup à de hautes responsabilités, comme le président GEST l'a rappelé tout à l'heure dans cette magnifique partie de ping-pong qu'ils adorent faire entre eux.

M. GEST : Bon. Écoutez, cela va bien comme cela ! Je comprends que Monsieur DESCHAMPS, qui est mis en cause, veuille répondre, mais franchement, Madame THÉROUIN, je vous ai expliqué en conférence des présidents que... Vous n'écoutez pas les réponses ! Je vous assure vous gagneriez à écouter des réponses de temps en temps ! Vous êtes bardée de certitudes. Essayez d'écouter les autres. Vous verrez : peut-être que cela vous fera du bien et que cela vous fera progresser, et le débat et vous-même.

Je répète que le vœu tel que vous l'avez rédigé, je suis désolé, n'a strictement aucun rapport avec les compétences d'Amiens Métropole. Strictement aucun ! C'est un débat national qui a lieu en ce moment. Vous le savez très bien d'ailleurs puisque j'ai même lu sur les réseaux sociaux, je crois, que certains d'entre vous allaient participer à la manifestation qui est prévue dans ce domaine. Donc, ne racontez pas d'histoire aux gens. La réalité, on la connaît. C'est un vœu effectivement politique et c'est la raison pour laquelle que je considère que l'on n'a pas à présenter ce genre de vœu. Vous l'avez présenté. Vous l'avez maintenu. Nous vous y répondons maintenant. La parole à Margaux DELÉTRÉ.

MME DELETRE : Oui. Merci, Président.

Alors, permettez-moi de préciser le contexte qui n'a bien été rappelé dans le vœu que vous présentez et il me semble important que tout le monde, ici, ait le même niveau d'information, et je n'oublie pas qu'il y a des agriculteurs élus dans la salle qui, eux, ne s'expriment pas sur ce sujet alors qu'ils pourraient être les premiers à le faire.

Les négociations autour de la future politique agricole commune mise en place à l'échelle de l'Union européenne sur la période 2023-2027 battent leur plein, le président le disait, au cœur d'une orientation clairement définie depuis décembre 2019 autour d'un pacte vert européen visant à accélérer la transition agro-écologique.

Dès lors, chaque Etat membre doit à son tour décliner l'application de cette nouvelle PAC au travers d'un plan stratégique national, un PSN, et non d'un PNS, comme il est indiqué dans votre vœu.

Et en ayant obtenu le maintien d'une enveloppe globale constante, la France a rendu publics le 21 mai dernier les arbitrages du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation après avoir associé durant de longs mois parties prenantes, filières et élus.

Alors que sur les deux précédentes PAC, les transferts de crédits du pilier 1 vers le pilier 2 avaient fortement mis à contribution les agriculteurs de régions comme la nôtre pour 2 milliards d'euros au global, cette nouvelle PAC sera celle de la stabilité.

Les principaux axes de cette nouvelle PAC visent notamment à accélérer les investissements sur des équipements moins consommateurs d'eau et plus respectueux de la biodiversité ou à encourager la transition agro-écologique avec l'application de l'outil des éco-régimes qui oblige chaque agriculteur à diversifier ses exploitations et engager des mesures agro-écologiques.

Cette nouvelle PAC, au travers du PSN, visera aussi à renforcer l'autonomie alimentaire de la France en soutenant le plan protéines végétales pour s'affranchir de l'importation de soja.

Les exploitants ayant déjà mené de nombreux efforts (conversion au bio, certificat HVE, etc.), bénéficieront sans difficulté, quant à eux, des bénéfices des aides liées à l'outil éco-régime.

Par ailleurs, les crédits dédiés aux mesures agro-environnementales et climatiques ont été abondés de plus de 22 millions d'euros.

Enfin, la lutte contre la concentration des terres agricoles et l'accroissement des exploitations, mentionnée dans ce vœu, n'a rien à voir avec la PAC. Le Parlement a d'ailleurs adopté, la semaine dernière, un texte visant à maîtriser ce phénomène.

Pour autant, ces sujets très importants et très engageants pour l'agriculture française, la question de la PAC et de sa déclinaison avec le PSN, ne sont pas du ressort et encore moins de la compétence d'Amiens Métropole, comme il a été dit précédemment. Il serait par ailleurs tout à fait hasardeux et mal inspiré de chercher à opposer des agriculteurs, les techniques culturales et les conversions existantes entre eux. Notre devoir est d'accompagner les exploitants de notre territoire à garantir à nos concitoyens une alimentation saine et durable accessible pour tous.

Pour rappel, nous avons renouvelé en 2018 la signature d'un protocole-cadre agriculture périurbaine avec la chambre d'agriculture, la FDSEA de la Somme, le syndicat départemental de la propriété rurale et le syndicat des JA, les jeunes agriculteurs de la Somme, ce qui engage à nouveau Amiens Métropole dans une démarche avec le monde agricole.

Le protocole-cadre a été, depuis 2018, complété par des objectifs sur les systèmes alimentaires territoriaux, l'intégration des déplacements des véhicules agricoles dans les projets d'aménagement du territoire, et la transition énergétique des exploitations agricoles.

Cette démarche, nous la consolidons dans le cadre du plan d'alimentation territorial, le fameux PAT, dont le travail d'élaboration est engagé depuis fin 2017. L'année 2018 a permis de réaliser un diagnostic du territoire, et l'organisation d'un forum en mai 2019 a fait ressortir les priorités. Et récemment, depuis qu'il m'a été confié cette vice-présidence, nous avons relancé le dossier avec la chambre d'agriculture, qui le copilote, afin de s'engager vers un plan d'action partagé autour des questions alimentaires et répondant aux enjeux du bien produire et du bien manger.

Notre PAT vise à répondre aux objectifs de promotion d'une alimentation locale, de qualité et durable, de faciliter l'accessibilité aux produits locaux, d'accompagner l'ensemble des acteurs de la filière agricole et alimentaire aux changements vers une alimentation saine, durable et locale.

Concrètement, pour la suite, il nous revient, avec la chambre, de réunir autour de la table, à la fin de l'été, sans doute l'ensemble des acteurs des filières pour partager le diagnostic du territoire et notre plan d'action. D'ores et déjà, plusieurs sujets sont en phase active, comme l'exemple... Je... Que fait-on ? J'ai presque fini. Je poursuis.

M. GEST : Continuez, ma chère collègue, parce que je ne pense pas que...

MME DELETRE : Donc, plusieurs sujets sont en phase active, comme je le disais, comme l'exemple de la protection des captages d'eau et du conventionnement dans le cadre du plan bio Hauts-de-France avec la chambre d'agriculture et Terres de lien, ou l'exemple de la poursuite de l'application de la loi EGALIM sur la ville d'Amiens, avec notamment les actions de la cuisine centrale et l'approvisionnement. Et il y a une réelle envie d'Amiens Métropole d'aller plus loin dans la restauration scolaire avec les communes de l'agglomération, et les maires que je rencontre le savent.

J'ai donné les éléments factuels de la PAC 2023-2027, des éléments factuels de l'action menée par Amiens Métropole sur l'action durable des agriculteurs, quels qu'ils soient, et particulièrement ceux engagés dans la transition agricole. Bien sûr que tous ne sont pas au même niveau ! Il y a des opportunités. Il y a aussi des contraintes : le climat, le contexte topographique.

Pour autant, la vocation d'une assemblée métropolitaine n'est pas de s'exprimer sur une politique européenne ou nationale, surtout lorsque cela est présenté avec un angle partisan. Le modèle d'agriculture conventionnelle que vous décrivez et que vous ne définissez que par le déversement de produits phytosanitaires, cela fait bien longtemps, Madame THÉROUIN, Monsieur BARA, que les agriculteurs n'en sont plus là. Productivité et agro-écologie ne doivent pas être opposées comme vous le faites.

Amiens Métropole accompagnera toujours les agriculteurs de son territoire dans la transition agricole. En conséquence, il n'est pas de notre ressort, il n'est pas de votre ressort, il n'est pas du ressort des élus métropolitains de voter un vœu militant. Pour toutes ces raisons, je propose de voter contre ce vœu.

M. GEST : Merci ! Eh bien, il me reste donc à mettre aux voix ce rapport. Non. C'est terminé le débat, Monsieur DESCHAMPS. C'est terminé ! Donc, je mets aux voix.

REJETE

Observations :

MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, MM. DÉCLE, DE JENLIS, Mmes LAVALLARD, VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, M. LORIC, Mme BOUCHEZ, M. RIFFLART, Mme BEN MOKHTAR, M. DOREZ, Mmes DEVAUX, HAMADI, CLECH, M. DOMISE, Mme DERIVERY, M. JARDÉ, Mme LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, M. THÉVENIAUD, Mme BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, BOCHÉ, M. DEBART, Mme GIRARD, M. LAVIALLE, Mme VANDEPITTE, MM. MOLLIENS, PIOT, Mme ROUSSEL, MM. TAUFOUR, DUMEIGE, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, Mme DUBREUCQ, MM. OURDOUILLÉ, VINDEVOGEL, Mme DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, JOVELET, BOCQUILLON, Mme DJAROUNE, MM. EVRARD, FIN, Mme DUVIVIER, M. VIGNOLLE, Mme RAMBOUR, MM. CHAMPION, BUSON, Mme CRINON, M. DARRAGON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU (pouvoir à M. PENAUD), Mme GUFFROY (pouvoir à M. OURDOUILLÉ), MM. DUSSART (pouvoir à M. ÉVRARD), ABET (pouvoir à Mme VERRIER) ont voté contre.

MM. DESCHAMPS, METAY (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes BELLINA, VAGNIEZ n'ont pas pris part au vote

M. GEST : Je vous remercie. Nous en avons terminé avec l'ordre du jour. Je vous rappelle, une nouvelle fois, notre prochaine réunion qui se tiendra le 1^{er} juillet. Bonne fin de soirée !

La séance est levée à 20 H 58.

Le Président de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Gest', written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Alain GEST